Ontario Hydro Rapport annuel 1990

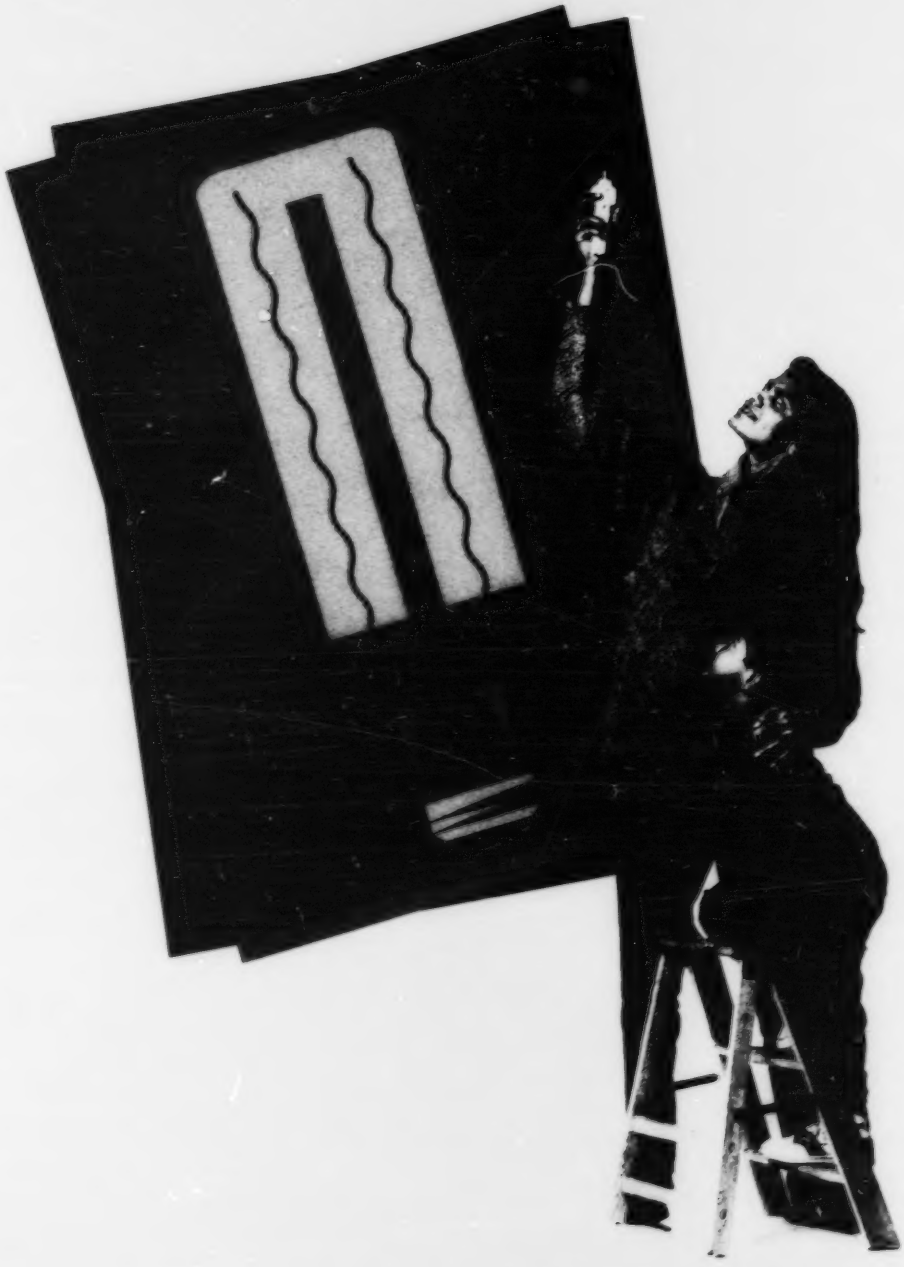

Un coup de main à demain

Présenté à l'honorable Jenny Carter, ministre de l'Énergie

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du conseil d'administration, le rapport de la situation financière d'Ontario Hydro, ainsi qu'une analyse des initiatives et des enjeux relatifs à l'exercice 1990 et au-delà.

Je tiens à vous remercier, ainsi que l'ensemble de votre ministère, pour votre collaboration au cours de l'année écoulée.

Le président du conseil d'administration,

R C Franklin

Robert C. Franklin
Avril 1991

ONTARIO HYDRO a été constituée en 1906 en vertu d'une loi spéciale de la province de l'Ontario. Société financièrement autonome et sans capital social, elle émet sur le marché public des obligations et des billets garantis par la province.

Ontario Hydro assure aux Ontariens un approvisionnement fiable d'électricité à un coût raisonnable. Toujours dans le domaine de l'énergie, Ontario Hydro contribue aussi à répondre aux besoins des Ontariens en mettant à leur disposition des renseignements détaillés sur les économies d'énergie. De plus, elle met en oeuvre des programmes innovateurs visant à une meilleure utilisation de l'énergie et offre des aides financières destinées à encourager l'efficacité énergétique.

La Loi sur la Société provinciale de l'électricité confère à Ontario Hydro le mandat de produire, de transporter et de livrer l'électricité dans l'ensemble de la province ainsi que de créer des programmes d'économies d'énergie. En outre, Ontario Hydro produit et vend de la vapeur et de l'eau chaude en tant que produits de base. La société travaille en étroite collaboration avec les services municipaux d'électricité dont elle réglemente certaines activités. Elle est aussi responsable, au côté de l'Association canadienne de normalisation, de l'inspection et de l'approbation de tout le matériel et de toutes les installations électriques de la province.

Ontario Hydro vend de l'électricité à 314 services municipaux, qui la revendent aux clients de leur territoire respectif. Elle dessert aussi directement plus d'une centaine de clients industriels majeurs et 915 027 clients commerciaux, résidentiels et agricoles des régions rurales et éloignées. Le nombre total de ses clients directs et indirects s'élève ainsi à 3,6 millions.

Ontario Hydro exploite un parc de production de 81 centrales hydroélectriques, nucléaires et à combustible fossile, en plus d'un vaste réseau provincial de transport et de distribution.

À la tête d'Ontario Hydro se trouve un conseil d'administration composé d'un maximum de dix-sept membres, dont seize sont désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Le président-directeur général, qui siège au conseil, est un employé à plein temps de la société. Il est nommé par le conseil. En 1990, le président-directeur général faisait également fonction de président du conseil.

Le conseil est secondé dans sa tâche par six comités : finances, vérification, ressources de la direction, responsabilité sociale, consultation technique et gestion de la caisse de retraite et d'assurance.

Le siège social d'Ontario Hydro est situé au 700 de l'avenue University à Toronto. La société compte six bureaux régionaux et quarante-six bureaux de secteur répartis dans toute la province.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

	1990	1989
	en millions de dollars	
Produits	**6 484**	**6 346**
Bénéfice net	**129**	**699**
Total de l'actif	**39 373**	**36 277**
Investissement dans des immobilisations	**3 544**	**3 095**

ONTARIO HYDRO est convaincue de la nécessité de la conservation de l'énergie.

Nous sommes convaincus qu'aider nos clients à économiser l'électricité fait tout autant partie de notre mandat que d'offrir un service d'électricité fiable.

Il est clair que l'utilisation judicieuse de l'électricité est avantageuse pour nos clients à plusieurs points de vue.

Elle leur permet de mieux gérer leurs dépenses énergétiques et de réduire leurs factures d'électricité. Elle les aide aussi à protéger l'environnement en reportant le besoin de nouvelles installations de production d'électricité.

Pour mieux servir notre clientèle, nous voulons trouver un meilleur équilibre entre le besoin d'électricité de l'Ontario et les possibilités de diminution de la consommation d'électricité qui existent dans la province. Mais nous ne pouvons rien accomplir seuls.

Nous avons besoin de l'aide de tous les habitants de la province. Nous avons besoin de la collaboration de nos clients, nos associés, pour faire une utilisation plus efficace de l'électricité.

Nous voulons rendre nos clients conscients de l'utilisation qu'ils font de l'électricité dans leurs foyers. Nous voulons leur montrer comment il est possible d'obtenir le même niveau de service et de confort tout en consommant moins d'électricité.

Nous demandons aux gens d'affaires d'investir, avec nous, dans l'avenir énergétique de l'Ontario en améliorant l'efficacité énergétique des hôpitaux, des écoles, collèges et universités, des commerces, des bureaux et des industries de la province. Nous créons sans cesse de nouveaux programmes d'aides financières afin de les y encourager. Grâce à des méthodes de réduction de la consommation d'énergie originales et efficaces, nous améliorerons la qualité de nos logements, de nos lieux de travail, de nos villes et villages, et de nos vies.

Ontario Hydro s'est donné un plan d'action : économiser l'électricité, fournir un approvisionnement fiable d'énergie électrique, servir ses clients.

Nous demandons à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes de nous aider à le réaliser.

MESSAGE DE ROBERT C. FRANKLIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

À L'INSTAR de nombreuses sociétés d'électricité étrangères, Ontario Hydro vit une période de transition marquée par l'évolution des besoins de sa clientèle, de nouvelles règles sociales et des pressions économiques ressenties à l'échelle internationale.

Il y a vingt ans, les Ontariens demandaient à Ontario Hydro un approvisionnement fiable d'électricité à un coût raisonnable. Ontario Hydro désespérait de pouvoir jamais réussir à construire suffisamment de centrales pour satisfaire à la demande toujours croissante.

Aujourd'hui, nous sommes à la recherche de solutions innovatrices qui nous permettraient de répondre à la demande d'électricité, d'accroître les économies d'énergie, d'investir dans la protection de l'environnement et d'encourager plus activement la production d'électricité par le secteur privé.

Ces champs d'intérêt ne sont pas entièrement nouveaux pour Ontario Hydro. Ils ont toujours fait partie des services offerts à notre clientèle. Mais la modification des priorités du public ontarien nous oblige à redoubler d'efforts afin de continuer de répondre aux attentes de notre clientèle.

En cette période de transition, nous devons aller au-devant des changements. Nous devons viser non seulement la réalisation de nos objectifs mais aussi la satisfaction de notre clientèle.

En 1990, Ontario Hydro a investi plus de 100 millions de dollars dans un large éventail de programmes destinés à favoriser les économies d'énergie. Ces efforts ont porté leurs fruits : nos clients ont économisé quelque 200 mégawatts en 1990, ce qui représente la demande d'électricité actuelle de la ville d'Oshawa.

D'ici la fin de la présente décennie, Ontario Hydro aura dépensé plus de 3 milliards de dollars dans le but de réduire la demande d'électricité de 4 500 mégawatts, soit l'équivalent des besoins actuels de la communauté urbaine de Toronto.

Nos efforts de réduction de la demande d'électricité sont fondés sur une nécessité bien réelle. Ils sont aussi dictés par le rôle de promoteur des économies d'énergie que nous confère notre mandat.

Il faut économiser l'électricité maintenant afin d'aider à assurer à l'Ontario un approvisionnement d'électricité sûr dans l'avenir. De plus, les économies d'énergie sont avantageuses pour nos clients puisqu'elles leur permettent de réduire leurs frais énergétiques et qu'elles contribuent à la protection de l'environnement.

Notre objectif en fait d'économies d'énergie est ambitieux. Nous avons besoin de la collaboration de toutes les entreprises et de tous les citoyens de la province si nous voulons le réaliser.

L'urgence de la situation est bien réelle. En effet, si la demande d'électricité s'accroît ne serait-ce qu'à un rythme de 2 à 3 % par année, l'Ontario consommera dans 25 ans deux fois plus d'électricité qu'aujourd'hui. À titre de comparaison, le taux annuel de croissance de la demande a été d'environ 3 % au cours des dix dernières années.

De plus, le réseau d'électricité de la province vieillit. Cela signifie que plus du quart des centrales d'Ontario Hydro auront atteint la fin de leur durée de vie d'ici 2014.

Ontario Hydro s'est engagée à atteindre un objectif ambitieux en matière d'économies d'énergie. Nous sommes convaincus que nous pouvons y parvenir, à condition d'obtenir la collaboration de tous et chacun.

Cependant, les économies d'énergie ne constituent pas la seule priorité d'Ontario Hydro. En effet, l'année 1990 a été marquée par des résultats décevants.

La détérioration considérable des résultats sur le plan de la sécurité de nos employés est particulièrement inquiétante, et tout simplement inacceptable. Nous mettons actuellement en oeuvre tout un éventail de mesures afin de remédier à la situation.

Un autre sujet d'inquiétude est le fait que nous n'avons pas atteint nos objectifs financiers en raison de l'augmentation des coûts, des répercussions de la récession et de retards dans nos projets, particulièrement nos projets nucléaires.

Nos centrales nucléaires n'ont pas atteint les rendements attendus en raison d'arrêts imprévus, de retards dans les mises en service et de travaux d'entretien prolongés.

Au cours de l'an prochain, Ontario Hydro prendra des mesures radicales afin d'améliorer ses résultats d'entreprise.

Des programmes d'amélioration de la qualité permettront d'augmenter le rendement de nos centrales, de rationaliser les tâches d'entretien et de réduire le nombre d'arrêts de production. Dans d'autres secteurs, des programmes d'amélioration continue mèneront à une plus grande efficacité et à un meilleur service à la clientèle. Nous mettrons en oeuvre des mesures visant à accroître la productivité et à limiter les dépenses afin de diminuer la pression sur les tarifs d'électricité.

Pour relever les défis de la décennie qui s'amorce, nous devrons faire preuve d'innovation et de souplesse. Nous devrons aussi pouvoir compter sur le soutien de tous, y compris sur celui de nos employés, dont j'aimerais souligner ici la contribution précieuse en 1990, contribution qui continuera de nous être essentielle dans les années à venir.

Ontario Hydro a pour objectif d'encourager les économies d'énergie et d'améliorer ses résultats d'entreprise. Ontario Hydro est déterminée à mieux servir sa clientèle en lui offrant un approvisionnement d'électricité fiable et abordable.

Participation

Ontario Hydro et les services municipaux d'électricité encouragent leurs clients à s'associer à leurs efforts de conservation de l'énergie.

Les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique sont nombreuses en Ontario, que l'on prenne seulement comme exemple les pommes de douche utilisées dans les maisons, le chauffage et la climatisation des écoles, l'éclairage des bureaux et les moteurs industriels.

Toutefois, on ne peut espérer économiser de l'énergie sans la collaboration de tous les Ontariens, de tous les segments de la société. Il nous faut la collaboration des citoyens, l'engagement financier des entreprises et le soutien des gouvernements. Seuls ces efforts conjugués permettront à l'Ontario d'économiser assez d'électricité pour se garantir un avenir énergétique stable.

Il y a beaucoup à faire. Nous devons améliorer les codes du bâtiment et les normes applicables aux appareils électriques. Nous devons établir et faire appliquer des règles précises en matière d'efficacité énergétique. Nous devons faire en sorte que les industries récupèrent plus tôt leurs investissements.

À Ontario Hydro, nous sommes prêts à redoubler d'efforts. Nous allons investir 3 milliards de dollars dans l'efficacité énergétique, pour offrir de la documentation, des bilans énergétiques, des conseils pratiques et des aides financières. Nous mettons déjà sur pied des programmes d'efficacité énergétique innovatifs et souples afin de répondre à un éventail de besoins et d'obtenir le maximum de participation.

En 1990, nous avons fait la promotion des économies d'énergie dans les écoles, dans les salles publiques et lors de rencontres d'affaires aux quatre coins de la province. Nous avons demandé la participation de tous parce que nous sommes convaincus des avantages de la conservation de l'énergie.

L'installation de produits favorisant les économies d'énergie et une utilisation plus judicieuse de l'électricité dans les foyers signifient une réduction de la consommation d'électricité et des factures énergétiques.

En économisant l'électricité, les commerces et les industries réduisent leurs dépenses énergétiques et aident l'Ontario à devenir plus concurrentiel.

L'électricité que nous économisons aujourd'hui reporte le besoin de construire de nouvelles centrales demain, ce qui signifie moins d'effets sur l'environnement.

Tous, qui que nous soyons, en Ontario, nous profitons des avantages de l'électricité. Tous, nous devons aussi faire notre part et participer aux efforts de conservation de l'énergie.

Part des secteurs

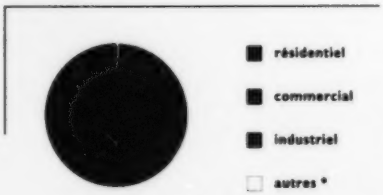

* agricole, transport

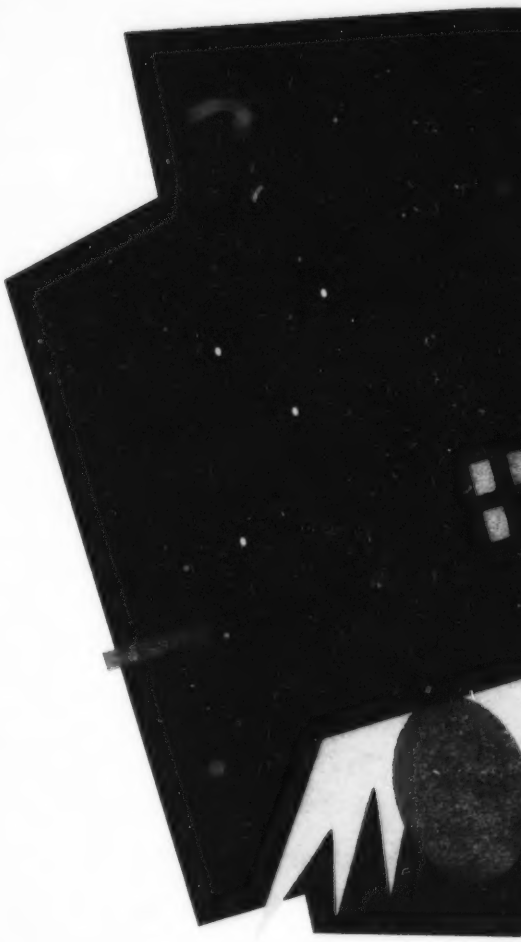

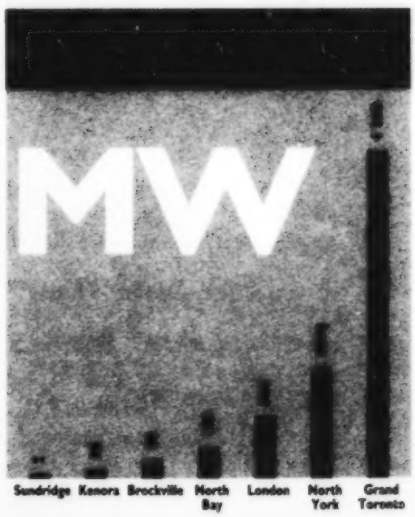

Le mégawatt *est une unité qui permet de mesurer la demande d'électricité à un moment donné. Dans une ville ontarienne moyenne, 1 mégawatt répond aux besoins en électricité d'environ 300 personnes. Ce tableau montre la demande approximative d'électricité (en mégawatts) de quelques villes de l'Ontario par une froide journée d'hiver.*

Ontario Hydro encourage *les fabricants, les distributeurs et les détaillants à mettre sur le marché davantage de produits favorisant les économies d'énergie.*

Une collaboration *fructueuse entre la mairesse Melba Barker et Dave Whyte d'Ontario Hydro a aidé la ville de Carleton Place (près d'Ottawa) à réduire ses factures d'électricité de plus de moitié grâce à l'installation de lampadaires économes d'énergie.*

Les faits marquants de 1990

Les effets de la récession sur la demande

Le ralentissement qu'a connu le secteur manufacturier de l'Ontario en 1990 s'est traduit par un déclin de la demande d'électricité. C'est seulement la troisième fois qu'un tel phénomène se produit dans l'histoire d'Ontario Hydro.

Avec 136,7 millions de mégawattheures, la consommation totale d'électricité de 1990 a été de 2,9 % inférieure à celle de 1989, qui avait atteint 140,8 millions de mégawattheures. Le 26 février 1990, la demande journalière de pointe de 20 minutes a atteint 22 311 mégawatts, ce qui représente une baisse d'environ 6 % par rapport au record absolu de 23 630 mégawatts enregistré en décembre 1989.

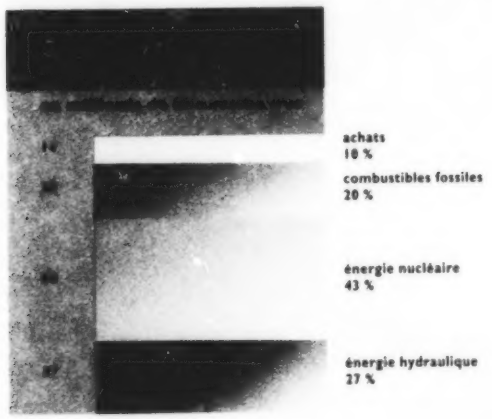

La demande d'électricité *a été satisfaite en 1990 au moyen de sources d'énergie diverses.*

Un réseau au service de la clientèle

Ontario Hydro produit de l'électricité à partir de trois sources d'énergie principales : l'uranium dans les centrales nucléaires, le charbon et le mazout dans les centrales à combustible fossile, et les chutes d'eau et les rivières dans les centrales hydroélectriques.

En 1990, les centrales nucléaires d'Ontario Hydro n'ont pas atteint les niveaux de performance escomptés. Elles ont en effet connu des mises hors service imprévues, des retards de mise en exploitation et des arrêts prolongés pour travaux d'entretien. Les centrales nucléaires ont cependant produit 59,5 millions de mégawattheures, soit 43,5 % de l'électricité consommée par les Ontariens. Les centrales à combustible fossile ont fourni 27,5 millions de mégawattheures, soit 20,1 % des besoins en électricité de la province, et les centrales hydroélectriques, 36,6 millions de mégawattheures, ou 26,8 % du total.

Par ailleurs, les achats d'électricité effectués auprès de sociétés voisines ont aidé Ontario Hydro à répondre aux besoins en électricité de la province et à réduire les émissions acides de ses installations.

Étant donné la performance décevante des centrales nucléaires et la mise en place de règlements plus stricts en matière d'émissions acides, les achats d'électricité ont atteint de nouveaux sommets en 1990. Les exportations ont été, quant à elles, très faibles.

Pour la deuxième année d'affilée, Ontario Hydro a importé plus d'électricité qu'elle n'en a exporté, avec 13,8 millions de mégawattheures achetés, principalement aux États-Unis, et 600 000 mégawattheures vendus. Le coût brut de ces opérations s'est élevé à 477 millions de dollars pour les clients d'Ontario Hydro. Sont inclus dans ce chiffre les 366 000 mégawattheures d'électricité achetés aux producteurs privés de l'Ontario.

La santé et la sécurité

Comparativement aux résultats des années précédentes et à ceux des autres sociétés d'électricité, les résultats d'Ontario Hydro en matière de sécurité se sont sensiblement détériorés en 1990.

Robert Franklin, président-directeur général d'Ontario Hydro, a déclaré que les six accidents mortels survenus sur les lieux de travail en 1990 étaient «tout simplement inacceptables». Ces morts accidentelles, ainsi que la fréquence et la gravité accrues des accidents du travail, ont fait clairement apparaître qu'il était urgent de modifier de manière fondamentale la politique d'Ontario Hydro en matière de sécurité du travail.

Face à cette situation, l'ensemble des vice-présidences d'Ontario Hydro ont pris la résolution de s'attaquer à la source même du problème et d'oeuvrer pour la réalisation du nouvel objectif interne qui est de faire en sorte que «des employés en bonne santé travaillent sans prendre de risques inutiles sur des lieux de travail ne présentant

aucun danger». Ainsi, les travailleurs et les membres de la direction collaborant au sein de comités mixtes sur la santé et la sécurité ont été encouragés à aller au-delà de leur mandat légal pour assurer un milieu de travail sécuritaire à tous. Cela est illustré par le fait que tous les membres certifiés d'un comité sur la santé et la sécurité ont autorité pour faire cesser toute tâche dangereuse effectuée sur des installations d'Ontario Hydro.

En 1990, Ontario Hydro a également amélioré les services offerts aux employés ayant été victimes d'une maladie ou d'un accident, en élaborant une politique complète de réinsertion professionnelle.

Aider les Ontariens *à mieux gérer leur consommation d'électricité à la maison et au travail fait partie du mandat d'Ontario Hydro.*

Le service à la clientèle

Toujours soucieuse de mieux servir ses clients et de les encourager à mieux gérer leur consommation d'électricité, Ontario Hydro a mis au point, en 1990, un nouveau compteur «tarifs différentiels» pour service triphasé.

Ces compteurs sont moins coûteux que ceux utilisés actuellement par les clients industriels et les services municipaux facturés selon la méthode des tarifs différentiels, et ils offrent aux utilisateurs de nouvelles possibilités en matière de gestion de la consommation d'électricité. Un nouveau compteur «tarifs différentiels» pour service monophasé est également à l'étude. Il s'adressera aux quelque 900 000 petits et moyens clients d'Ontario Hydro.

Également en 1990, Ontario Hydro a centralisé le traitement des paiements, de manière à libérer le personnel local, qui peut désormais se consacrer à fournir un meilleur service à la clientèle. Par ailleurs, les services à la clientèle sur l'énergie ont été décentralisés, de manière à renforcer la promotion des économies d'énergie au niveau local.

La hausse du prix de l'électricité

En octobre, le conseil d'administration d'Ontario Hydro a approuvé une hausse moyenne du prix de l'électricité de 8,6 % pour 1991. Cette augmentation, plus élevée que celles survenues ces dernières années, s'explique par l'importance des coûts engagés pour la mise en service de nouvelles installations, l'augmentation des dépenses liées à la protection de l'environnement, les coûts engagés pour la mise en oeuvre de programmes de conservation de l'énergie et l'augmentation des contributions au régime de retraite.

Le programme d'amélioration continue

Ontario Hydro a lancé des initiatives d'amélioration continue de la qualité dans plusieurs de ses secteurs d'activité. L'objectif de ces efforts, qui concernent aussi bien la direction que les employés et leurs représentants, est d'améliorer le service à la clientèle et le rendement, grâce à un meilleur travail d'équipe et à une rationalisation des tâches.

POUR UN
EQUILIBRE
ENERGETIQUE

Plus de 70 localités *de l'Ontario ont eu l'occasion de commenter notre plan de développement des 25 ans à venir. Intitulé «Pour un équilibre énergétique», ce plan recommande un éventail de moyens pour répondre à la demande d'électricité future.*

Le Plan de l'offre et de la demande

Fin 1989, Ontario Hydro rendait public son plan de développement des 25 années à venir.

Ce plan de développement propose une combinaison de solutions pour répondre à la demande : conservation de l'énergie; production privée; nouvelles centrales hydroélectriques, nucléaires et au gaz naturel; achats à l'extérieur de la province; et remise en état de centrales vieillissantes.

En janvier 1990, Ontario Hydro a lancé un vaste programme d'échange d'information avec le public en préparation des audiences de la Commission des évaluations environnementales de l'Ontario qui doivent débuter en avril 1991. Le programme avait pour objectif de présenter aux membres du public les éléments principaux du plan proposé, de recueillir leurs commentaires et de transmettre ceux-ci à la haute direction.

Dans les foyers...

En 1990, Ontario Hydro a lancé plusieurs programmes destinés à encourager les économies d'énergie dans les foyers.

CERTAINS GESTES, comme celui d'installer des ampoules économes d'énergie, de rincer son linge à l'eau froide ou d'isoler son chauffe-eau, peuvent paraître insignifiants au niveau individuel. Toutefois, lorsqu'ils se répètent dans des milliers de foyers, leurs effets sont considérables.

Chaque kilowatt économisé démontre que les Ontariens changent leur façon de penser au sujet de l'électricité.

Au printemps, profitant d'une offre de remboursement d'Ontario Hydro, les Ontariens ont acheté 130 000 pommes de douche à débit réduit, ce qui a permis de réduire la demande de 3,4 mégawatts. En septembre, Ontario Hydro et Canadian Tire ont uni leurs efforts pour offrir des réductions de 10 à 40 % sur une trentaine de produits favorisant les économies d'énergie. Les quelque 450 000 produits vendus ont permis de faire baisser la demande d'au moins 4 mégawatts.

L'automne dernier, Ontario Hydro a offert un remboursement à l'achat d'ampoules fluorescentes compactes économes d'énergie, distribuées par les magasins Loblaws. À la fin de 1990, les Ontariens avaient acheté quelque 120 000 ampoules, soit environ quatre fois plus que prévu, et ils économisaient ainsi 1,7 mégawatt.

Les services municipaux d'électricité de la province ont eux aussi joué un rôle important en 1990 dans la promotion des économies d'énergie auprès du secteur résidentiel. Ontario Hydro et un certain nombre d'entre eux ont effectué gratuitement 25 000 réglages de chauffe-eau, ce qui s'est traduit par une réduction de la demande de 1,5 mégawatt.

Dans le cadre d'un autre de ses programmes, lancé en mai, Ontario Hydro a offert des aides financières d'un maximum de 2 000 $ pour l'installation de pompes à chaleur dans les régions où le gaz naturel n'est pas distribué. À la fin de 1990, plus de 3 000 pompes à chaleur avaient été installées, ce qui représente des économies de quelque 10 mégawatts.

Le secteur agricole n'a pas non plus été négligé en 1990. Ontario Hydro a organisé une douzaine d'ateliers sur l'efficacité énergétique à la ferme et a participé à plusieurs expositions agricoles.

Ontario Hydro a également offert des aides financières pour l'installation de lampes économes d'énergie dans les bâtiments agricoles, qui ont permis de réduire la demande de 3 mégawatts.

Utilisations résidentielles

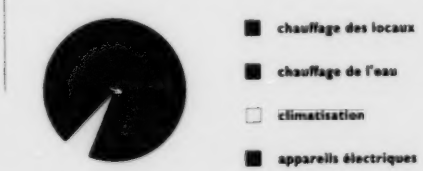

Les offres de remboursement *d'Ontario Hydro ont amené les Ontariens à découvrir des produits économes d'énergie, comme les pommes de douche à débit réduit et les ampoules fluorescentes.*

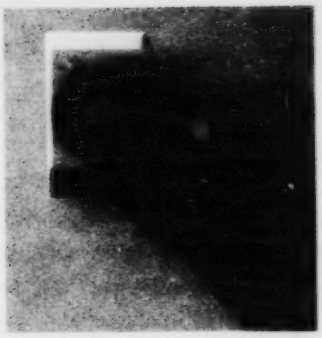

Les minuteries *d'éclairage et pour appareils électriques permettent une meilleure gestion de la consommation d'électricité à la maison.*

Mme Ngan Ping Tsui *a fait faire le bilan énergétique de sa maison par North York Hydro. Elle sait maintenant quelles mesures lui permettront d'économiser l'énergie chez elle.*

Les centres d'information tenus dans le cadre de ce programme dans plus de 70 localités de l'Ontario ont attiré quelque 10 000 personnes. Des groupes d'intérêts, des politiciens, des organismes gouvernementaux, des journalistes, des groupes philanthropiques, des organismes communautaires et des associations d'affaires ont bénéficié de quelque 1 400 présentations du plan. De plus, Ontario Hydro a fait connaître les éléments principaux de son plan par le biais de deux lignes téléphoniques 1-800, de messages publiés dans les journaux et diffusés à la radio et à la télévision, et de feuillets joints à ses factures.

Certains des centres d'information étaient bilingues, et les documents du Plan de l'offre et de la demande ont été traduits en français. L'élaboration de films vidéo et de résumés écrits en cri, en ojibway et en oji-cri a été entamée en 1990 par des collectivités autochtones conjointement avec Ontario Hydro, qui est responsable du financement, de la rédaction et de la production de ces documents.

Le mois de novembre a vu l'arrêt des études techniques préliminaires portant sur les nouvelles centrales nucléaires proposées dans le Plan de l'offre et de la demande. En effet, dans son discours du Trône, le gouvernement provincial a annoncé qu'il imposait un moratoire sur tous les travaux préparatoires à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Cependant, l'achèvement de la centrale de Darlington a été approuvé. Les 240 millions de dollars prévus pour les études techniques préliminaires seront utilisés pour de nouveaux programmes d'économies d'énergie.

Le gouvernement a affirmé que toutes les options d'approvisionnement, y compris l'option nucléaire, seraient examinées lors des audiences sur le Plan de l'offre et de la demande tenues par la Commission des évaluations environnementales.

En 1990, la Commission des évaluations environnementales a octroyé le statut d'intervenant à 33 groupes désirant participer aux audiences publiques sur le Plan de l'offre et de la demande. Ontario Hydro fournira jusqu'à 23,2 millions de dollars aux intervenants pour leur permettre de participer. Quelque 200 personnes doivent intervenir au cours des audiences.

La protection de l'environnement

Fidèle à ses efforts de protection de l'environnement, Ontario Hydro a pris plusieurs initiatives en 1990.

En mai, Ontario Hydro a signé un accord de reforestation de cinq ans avec le ministère des Ressources naturelles. Dans cet accord conclu à son initiative, Ontario Hydro s'engage à financer la plantation de jeunes arbres sur une surface équivalente à celle déboisée lors de la création de nouvelles emprises dans le nord de la province. Un programme semblable existe depuis de nombreuses années pour le sud de l'Ontario. En 1990, 200 000 arbres environ ont été plantés par Ontario Hydro.

La prolifération *des moules zébrées est un problème croissant aux centrales des Grands Lacs et du St-Laurent. En 1990, Ontario Hydro a intensifié ses recherches afin de trouver de nouvelles techniques de lutte contre ce mollusque.*

Ontario Hydro a également pris des mesures pour arrêter la prolifération des moules zébrées, ces petits mollusques à reproduction rapide qui menacent de boucher les canalisations de prise d'eau de ses centrales. Des équipements de chloration de l'eau ont été installés aux centrales hydroélectriques de la rivière Niagara et du fleuve St-Laurent, ainsi qu'à toutes les centrales nucléaires et à combustible fossile d'Ontario Hydro. De plus, Ontario Hydro s'emploie activement à la recherche de nouvelles techniques de lutte contre les moules zébrées.

Fin 1990, Ontario Hydro a ajouté à son programme de récupération du papier fin un programme de récupération du papier journal, des bouteilles de verre et des cannettes de boisson. Pratiquement tous les employés de bureau d'Ontario Hydro participent au programme interne de récupération du papier fin, qui a permis de recueillir quelque 2 000 tonnes de papier en un an. De plus, Ontario Hydro a mis en place des programmes de récupération de la ferraille, du bois et du carton ondulé sur ses chantiers de construction.

Des travaux importants ont été entrepris à la centrale de Nanticoke pour transformer le bassin de décantation des cendres volantes en site de stockage à sec.

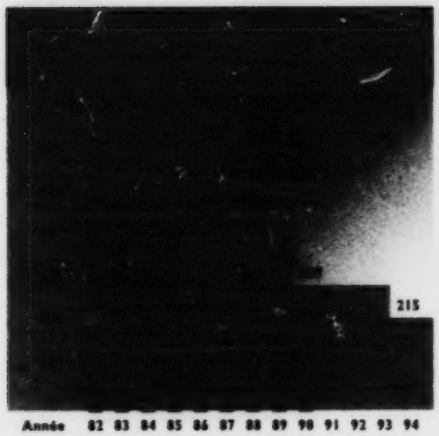

En réduisant *ses émissions acides de plus de moitié par rapport à 1982, Ontario Hydro a plus que respecté les niveaux autorisés par le gouvernement en 1990.*

La nouvelle installation permettra de stocker les cendres volantes de manière plus satisfaisante du point de vue de l'environnement.

Deux projets quinquennaux ont suivi leur cours en 1990. Le premier prévoit une réduction de l'utilisation des phytocides de 35 % par rapport aux niveaux de 1988; le second concerne la décontamination de toute huile accessible contaminée par des biphényles polychlorés (BPC) se trouvant dans de l'équipement en stockage ou en exploitation. La décontamination de l'huile des transformateurs montés sur poteau et des autres petits équipements se fera sur une période de 15 ans.

L'année 1990 a vu la fin du remplacement des équipements contenant des BPC dans les centrales hydroélectriques. De plus, des installations spéciales ont été mises en place à plusieurs centrales hydroélectriques pour prévenir tout déversement accidentel dans les cours d'eau d'huile isolante pour transformateur.

Un programme de bilan environnemental a été mis sur pied en 1990 dans les 75 bureaux de secteur et de district d'Ontario Hydro. Ce programme permettra d'assurer que la législation gouvernementale ainsi que les normes internes sont bien respectées et que les systèmes de gestion en place sont efficaces.

Le nouveau service des Sciences de l'environnement créé au sein de la direction de la Recherche donnera à Ontario Hydro la capacité de recherche dont elle a besoin dans le domaine de l'environnement.

Conformément à la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), Ontario Hydro a installé de nouveaux équipements de surveillance des effluents à 22 de ses centrales.

En 1990, le gouvernement de l'Ontario a renforcé sa lutte contre les émissions acides en faisant passer les niveaux annuels autorisés de 430 000 tonnes à 280 000 tonnes. En 1990, les émissions acides des installations d'Ontario Hydro sont tombées à 245 000 tonnes, par rapport à 368 000 tonnes en 1989. Les chiffres d'Ontario Hydro des deux dernières années se sont ainsi révélés inférieurs aux niveaux autorisés par le gouvernement.

Ontario Hydro a reçu l'autorisation d'installer, à ses centrales de Lakeview, Nanticoke et Lambton, de nouveaux systèmes de surveillance des gaz de combustion, qui permettront de mieux mesurer les émissions acides de ces installations.

En 1990, Ontario Hydro a participé à plusieurs séminaires consultatifs portant sur les initiatives prises par les gouvernements provincial et fédéral en matière de pollution atmosphérique et de réchauffement planétaire.

Ontario Hydro a également consenti des dons à des organismes environnementaux, notamment au Fonds Mondial pour la Nature, pour ses études toxicologiques, à la Fondation Harmonie du Canada, pour son Centre d'éducation écologique, et à Vision 2020, pour ses efforts de sensibilisation des jeunes aux problèmes environnementaux.

Le personnel *d'Ontario Hydro a dispensé de l'aide technique et des cours de formation à diverses sociétés d'électricité étrangères en 1990.*

Les nouvelles entreprises

En 1990, la direction des Nouvelles entreprises d'Ontario Hydro a enregistré des revenus de 46,1 millions de dollars, et un bénéfice net de 4,8 millions de dollars.

En 1990, d'importants contrats portant sur des projets en cours au Kenya, en Égypte et en Hongrie ont été prolongés. D'autre part, des contrats de licence relatifs à six procédés techniques mis au point par Ontario Hydro ont été accordés à des fabricants canadiens et américains. Enfin, une entreprise commune a été établie

Dans les commerces...

Ontario Hydro offre à ses clients du secteur commercial des conseils et des aides financières afin de les aider à investir dans l'efficacité énergétique.

Ce secteur, qui englobe une grande variété de bâtiments – immeubles de bureaux, centres commerciaux, restaurants, écoles, hôpitaux, palais de justice, pour ne nommer que ceux-là –, présente d'immenses possibilités en fait d'économies d'énergie.

En 1990, Ontario Hydro a organisé des journées d'information sur les nouveautés en matière d'efficacité énergétique dans les domaines du stockage de la capacité de climatisation, de l'éclairage et de la qualité de l'alimentation électrique.

Également en 1990, Ontario Hydro a effectué plus de 1 300 bilans énergétiques dans des installations commerciales et industrielles; ces bilans ont permis de déterminer une réduction potentielle de la demande de 79 mégawatts.

Les gouvernements provincial et fédéral participent eux aussi aux efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'Ontario. En décembre 1990, les ministères ontariens de l'Énergie et des Services gouvernementaux ont demandé à ce que des bilans énergétiques soient effectués dans les bâtiments de la fonction publique provinciale. On estime à plus de 70 mégawatts les économies qui pourraient ainsi être déceleés au cours de chacune des cinq prochaines années.

Fort des résultats d'un programme-pilote de bilans énergétiques orchestré par Ontario Hydro dans la région de la capitale nationale, le gouvernement fédéral a décidé de poursuivre le programme, en commençant par 1 300 immeubles en 1991.

Un autre programme d'Ontario Hydro, «Pour une conception économique», a conduit à des économies de 3,5 mégawatts en 1990. Ce programme encourage l'intégration de caractéristiques économes d'énergie dans les nouvelles constructions et les rénovations d'immeubles commerciaux. Plus de 900 clients du secteur commercial ont profité des aides financières offertes par Ontario Hydro, qui ont totalisé 2,5 millions de dollars, pour remplacer leurs systèmes d'éclairage par des systèmes plus efficaces. À la fin de 1990, 800 autres s'apprêtaient à suivre leur exemple. Ces systèmes d'éclairage améliorés devraient permettre une réduction de la demande de 34 mégawatts.

À la suite du succès d'un programme-pilote de remplacement de l'éclairage public co-financé par le gouvernement provincial et appuyé par les services municipaux d'électricité, Ontario Hydro a décidé, en 1990, d'étendre le programme à toute la province. Au cours des quatre prochaines années, Ontario Hydro accordera 30 millions de dollars d'aides financières dans le but de réduire la demande de 43 mégawatts.

Utilisations commerciales*

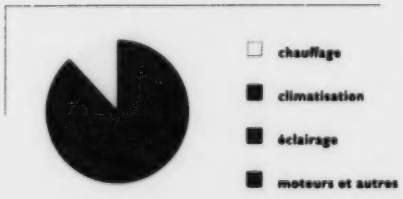

* *appartements compris*

L'intégration *de caractéristiques économes d'énergie au moment de la conception des immeubles est un investissement judicieux qui est vite récupéré grâce aux économies d'énergie.*

Le secteur commercial *représente de grandes possibilités d'économies d'énergie. La documentation d'Ontario Hydro peut aider les clients de ce secteur à réduire le gaspillage d'énergie et à installer des technologies à rendement énergétique élevé.*

En 1990, Bill Stephenson, *du conseil scolaire du comté de Frontenac, a équipé 54 écoles de systèmes de gestion de l'énergie. Il en est résulté une baisse de 12 % de la consommation d'électricité. Ontario Hydro continue de travailler avec le conseil scolaire afin d'améliorer encore ces résultats.*

avec Westinghouse pour la décontamination de réacteurs nucléaires américains à eau ordinaire.

La direction des Nouvelles entreprises a coordonné la formation de 110 futurs cadres de sociétés d'électricité étrangères. Grâce à ses efforts, une quatrième entreprise est venue s'installer au centre énergétique de Bruce, situé à côté de l'établissement nucléaire de Bruce, près de Port Elgin.

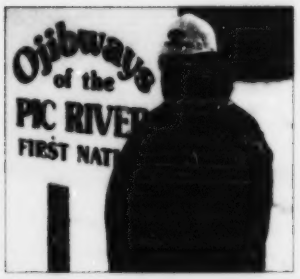

Ontario Hydro *intensifie ses consultations avec les autochtones afin de mieux comprendre leurs revendications et d'en tenir compte dans sa planification.*

Les relations avec les autochtones

En 1990, Ontario Hydro a formulé des lignes de conduite visant à promouvoir de meilleures relations avec les autochtones. Dans ce document, Ontario Hydro s'engage à reconnaître le statut distinct du peuple autochtone sur le plan juridique, historique et culturel.

Le Comité de direction sur les relations avec les autochtones, qui se compose de quatre vice-présidents d'Ontario Hydro, a rencontré des représentants des premières nations et d'organismes politiques autochtones à Blind River, à Fort Frances et à Toronto au cours de l'année 1990. Ontario Hydro a également organisé des séances d'information sur la question autochtone à l'intention de son personnel.

Ontario Hydro a donné l'occasion aux collectivités autochtones touchées par des projets de construction de centrale ou de ligne de transport de prendre une part plus active au processus. De plus, Ontario Hydro a eu recours à des sociétés d'experts-conseils en affaires autochtones pour inclure une composante socio-économique autochtone aux évaluations environnementales effectuées dans le cadre de certains de ces projets.

Les régions éloignées

Les travaux d'électrification des agglomérations de Kingfisher Lake et de Wapekeka, dans le nord de la province, ont suivi leur cours. L'énergie thermique produite en excès par les génératrices diesel sera utilisée pour le chauffage de l'école et du gymnase des agglomérations.

Les économies internes

Fidèle à sa politique d'économies d'énergie, Ontario Hydro a rénové certaines de ses installations pour les rendre plus économes d'énergie. Ainsi, la modification de la conception même de certains bâtiments a permis de réduire les coûts de chauffage et de climatisation. Les autres projets ont porté sur la modification des systèmes d'éclairage, la réduction de la consommation d'eau chaude, et les installations de chauffage.

Des lignes de conduite mises au point en 1990 inciteront les employés d'Ontario Hydro aussi bien que le grand public à économiser de l'énergie quand ils utilisent des équipements de bureau, ordinateurs, télécopieurs et photocopieurs en particulier.

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS

Les centrales nucléaires

À la centrale nucléaire de Pickering, l'inspection de l'enceinte de confinement réalisée en mai, après l'arrêt des huit réacteurs de la centrale, a permis de constater que l'état de cette installation était satisfaisant. Cet arrêt a eu pour effet de réduire la capacité du réseau d'Ontario Hydro de plus de 4 300 mégawatts. Cependant, parce que l'arrêt avait été prévu de manière à coïncider avec une période de faible demande d'électricité pendant laquelle d'autres sources de production étaient disponibles, aucun client n'a connu d'interruption de service.

Le programme de remplacement global des canaux de combustible, d'un coût de 485 millions de dollars, s'est poursuivi à la centrale de Pickering. L'installation de nouveaux tubes de force dans le réacteur 3 ayant pris fin en décembre 1990, la remise en service de ce réacteur est prévue pour l'été 1991, date à laquelle les travaux débuteront sur le réacteur 4.

L'exploitation industrielle du premier des quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Darlington, le réacteur 2, a débuté le 9 octobre. Ce réacteur apporte 850 mégawatts supplémentaires au réseau d'Ontario Hydro. Le réacteur 1 a commencé à produire de l'électricité le 19 décembre; le début de son exploitation industrielle est prévue pour le printemps 1991.

Les centrales thermiques

Les centrales de Lakeview et de Lambton connaissent actuellement des travaux majeurs de remise en état qui leur permettront de demeurer en service plus longtemps.

À la centrale de Lakeview, les travaux de remise en état des groupes 5 et 6 ont débuté en février. Il est prévu que la remise en état des groupes 1 et 2 débute en 1991. Parallèlement, des conditionneurs de gaz de combustion seront installés sur les groupes remis en état, ce qui permettra de réduire les émissions acides. La méthode de récupération des cendres volantes sera également améliorée.

La remise en état de la centrale de Lambton permettra à celle-ci de continuer de produire de l'électricité jusqu'en l'an 2010. La fin des travaux est prévue pour 1995. En octobre, un contrat portant sur l'installation d'épurateurs de gaz de combustion sur les groupes 3 et 4 a été signé.

Des conditionneurs de gaz de combustion ont été installés en 1990 aux centrales de Lambton et de Nanticoke. Ces équipements assurent une meilleure combustion du charbon à faible teneur en soufre, qui produit moins d'émissions acides que le charbon ordinaire. Ontario Hydro a également envisagé l'installation de deux épurateurs à la centrale de Nanticoke et de deux épurateurs supplémentaires à la centrale de Lambton.

De plus, des études sur la transformation éventuelle de la centrale au mazout de Lennox en centrale mixte mazout-gaz naturel ont été entamées. Une telle transformation permettrait de réduire les émissions acides de la centrale et lui donnerait une plus grande souplesse d'exploitation.

Les centrales hydroélectriques

Les travaux d'entretien et de réfection entrepris à plusieurs centrales hydroélectriques pour assurer une production et une fiabilité optimales se sont poursuivis. Le programme d'auscultation et de reconstruction des barrages entamé depuis plusieurs années a également suivi son cours. Ce programme vise à assurer l'exploitation sécuritaire des centrales vieillissantes.

Ontario Hydro a poursuivi ses études de faisabilité relativement à l'agrandissement des centrales Otter Rapids et Abitibi Canyon, et aux propositions d'aménagement supplémentaire des sites Nine Mile et Blacksmith Rapids, sur la rivière Abitibi. La réalisation de l'ensemble de ces projets pourrait fournir 1 072 mégawatts au réseau. Par ailleurs, une évaluation environnementale du projet d'aménagement supplémentaire de la rivière Mattagami, qui représente environ 400 mégawatts, a été soumise au gouvernement provincial en novembre.

La première phase des études techniques portant sur l'aménagement supplémentaire de la rivière Niagara, qui fournirait au réseau une puissance de 921 mégawatts, a été terminée en 1990. En décembre, le gouvernement provincial a donné son approbation à Ontario Hydro relativement à l'évaluation environnementale du réaménagement de la centrale Big Chute (un projet de 10 mégawatts), située sur la rivière Severn.

Le projet d'aménagement du site hydraulique Little Jackfish, d'une puissance évaluée à 132 mégawatts, comporte un programme-pilote unique de financement des participants. Ontario Hydro a ainsi demandé au recteur de l'université Lakehead de Thunder Bay de se charger, en son nom, de la distribution d'aides financières aux groupes locaux intéressés pour leur permettre d'examiner l'évaluation environnementale soumise au ministère de

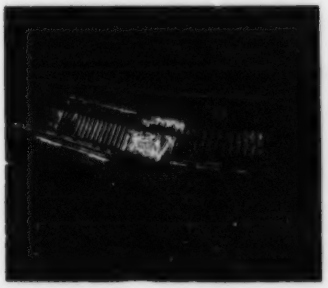

L'énergie hydraulique, *ressource renouvelable, joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement de la province en électricité depuis l'aménagement de la rivière Niagara, au début des années 20.*

Dans l'industrie...

L'efficacité énergétique et les économies d'énergie ont un rôle à jouer auprès des industries ontariennes en les aidant à rester concurrentielles.

EN LIMITANT le gaspillage d'énergie, les industries contribueront à assurer, dans l'avenir, un approvisionnement d'électricité sûr et à prix raisonnable. En investissant dans l'efficacité énergétique, elles réduiront leurs coûts d'énergie sans pour autant compromettre la fiabilité de leurs installations.

Ontario Hydro a continué de travailler en étroite collaboration avec les industries en 1990 en leur offrant divers programmes d'efficacité énergétique.

Depuis son lancement à la fin de 1989, le programme d'encouragement à l'achat de moteurs à rendement élevé a incité les entreprises ontariennes à installer des moteurs à rendement élevé totalisant une puissance de plus de 100 000 horsepower. Ces moteurs ont permis d'abaisser de 3 mégawatts la demande d'électricité.

Pour raccourcir les périodes de récupération d'investissements faits dans des technologies à rendement énergétique élevé, Ontario Hydro a conçu le Programme de remboursement rapide pour l'industrie. Celui-ci prévoit des aides financières ou des prêts pour l'installation, dans des usines de fabrication, d'équipements économes d'énergie approuvés.

Ontario Hydro a aussi offert des aides financières pour la réalisation, par des experts-conseils, d'analyses énergétiques propres à des procédés précis de fabrication. À la fin de l'année, plus d'une centaine de ces bilans énergétiques étaient en cours, et on évaluait les économies escomptées à 60 mégawatts.

En 1990, Ontario Hydro a participé à la réalisation de 12 projets d'efficacité énergétique utilisant des technologies variées : régulateurs de vitesse, systèmes de ventilation naturelle en hiver, et amélioration de systèmes de pompage de l'eau et de traitement des eaux usées. Ces projets devraient permettre de réduire la demande de 1,5 mégawatt. Quelque 70 nouveaux projets ont également été amorcés, représentant des économies supplémentaires de 8 mégawatts.

Dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage, lancé fin 1989, Ontario Hydro a remis 1,2 million de dollars à 120 industries pour les aider à remplacer leurs systèmes d'éclairage.

De plus, la tarification en fonction du moment d'utilisation permet aux entreprises de réduire leurs frais énergétiques puisqu'elle les fait profiter de tarifs réduits pour l'électricité utilisée pendant les heures creuses. En 1990, plus de 250 clients industriels majeurs et 160 services municipaux d'électricité, représentant 80 % de la demande totale d'électricité en Ontario, ont été facturés en fonction du moment d'utilisation.

Utilisations industrielles

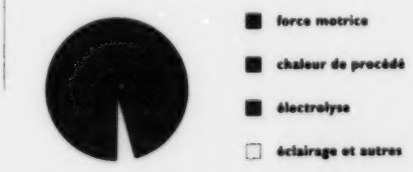

Les renseignements *et recommandations d'Ontario Hydro peuvent aider les entreprises à faire face à la concurrence sur un marché de plus en plus international.*

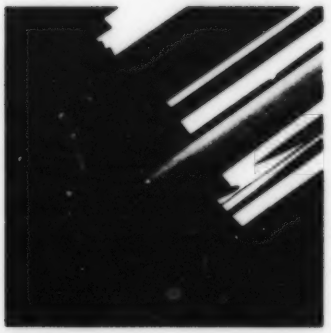

Les industries *qui remplacent leurs systèmes d'éclairage actuels par des systèmes économes d'énergie peuvent profiter des aides financières offertes par Ontario Hydro.*

Les moteurs à rendement élevé *sont une source d'économies d'énergie importantes pour l'industrie.*

John LeMay, *d'Inco à Sudbury, a amélioré l'efficacité énergétique de son entreprise grâce à l'installation de régulateurs de vitesse, à l'amélioration de l'efficacité des procédés et au déplacement de la demande vers les heures creuses. Inco projette maintenant d'installer des systèmes d'éclairage économes d'énergie et de profiter ainsi des aides financières d'Ontario Hydro. Ce projet de trois ans devrait permettre de réduire la demande de 3 mégawatts.*

l'Environnement, d'étudier les rapports d'examen du gouvernement et de présenter leurs commentaires au gouvernement.

La production privée

Dans le cadre *des efforts entrepris pour répondre aux besoins énergétiques de la province, Ontario Hydro encourage les projets de production privée d'électricité, comme ce projet hydraulique de 4 mégawatts à Cameron Falls dans le nord-est de l'Ontario.*

Par le passé, Ontario Hydro avait en moyenne environ 1 200 mégawatts de production privée reliés directement ou indirectement à son réseau.

Fin 1990, alors que la direction de la Production privée fêtait son deuxième anniversaire, l'ensemble des installations de production indépendante comptaient 296 mégawatts supplémentaires reliés directement au réseau d'Ontario Hydro ou servant à répondre aux besoins des producteurs indépendants.

La production privée, avec près de 1 500 mégawatts, représente maintenant 5 % de la puissance totale du réseau d'Ontario Hydro. À ce chiffre, s'ajoutent des projets fermes d'une puissance totale de 316 mégawatts.

Selon les prévisions d'Ontario Hydro, la puissance des installations privées dépassera les 3 300 mégawatts en l'an 2000.

À la suite d'un appel de propositions, Ontario Hydro a présélectionné, en 1990, 14 projets, qui représentent près de 2 000 mégawatts de puissance. De plus, 27 autres projets, d'une puissance totale de 1 700 mégawatts, faisaient déjà l'objet de négociations avant le lancement de l'appel de propositions.

On prévoit que la majeure partie des nouvelles installations de production privée seront des installations de production mixte. Ces installations, qui produisent de l'électricité et de la chaleur (généralement sous forme de vapeur) à partir d'une même source d'énergie, offrent un rendement énergétique élevé.

Le réseau de transport

En 1990, Ontario Hydro a lancé des études techniques et environnementales dont les résultats seront utilisés dans les évaluations environnementales de projets majeurs d'agrandissement du réseau de transport. Parmi ces projets, on compte le projet d'expansion du réseau de transport du nord de l'Ontario, qui permettrait d'intégrer d'ici l'an 2000 quelque 1 000 mégawatts provenant du Manitoba. D'autres projets permettraient de mieux relier le nord de l'Ontario et Toronto, et l'est et le sud-ouest de la province.

Ontario Hydro a également donné son approbation à un projet de transformation du réseau vieillissant de 25 hertz du nord-est de l'Ontario en un réseau plus fiable de 60 hertz. De l'aide financière sera accordée aux clients touchés pour les aider à opérer la conversion de leur charge et à améliorer le rendement énergétique de leurs équipements et procédés.

Le projet de grand transport du sud-ouest de l'Ontario a franchi une étape importante en 1990, quand le poste de transformation Longwood, situé près de London, a été mis sous tension. Celui-ci est relié à la nouvelle ligne de transport biterne à 500 kilovolts qui part de l'établissement nucléaire de Bruce. La mise en service de ces nouvelles installations, ainsi que de la ligne monoterne à 500 kilovolts reliant le poste de transformation Longwood et la centrale de Nanticoke, est prévue pour 1991. Ces installations permettront de mieux acheminer l'électricité produite à l'établissement nucléaire de Bruce dans le reste de la province.

Des capitaux ont aussi été débloqués pour permettre la réfection de lignes de transport et de postes de transformation existants, ainsi que la construction de nouvelles lignes et de nouveaux postes, dans les régions de la province où l'augmentation de la demande d'électricité l'exige. De plus, Ontario Hydro a approuvé un projet de rénovation des lignes de transport vieillissantes, dont le coût s'élèvera à 800 millions de dollars sur 10 ans. Quelque 400 kilomètres de lignes seront rénovés par an.

Les champs électriques et magnétiques

Ontario Hydro a entamé un vaste programme de recherche sur les champs électriques et magnétiques et leurs effets possibles sur la santé. En 1990, les travaux visant à déterminer les niveaux d'exposition aux champs électriques et magnétiques des employés d'Ontario Hydro travaillant dans les métiers de l'électricité ont progressé de manière considérable. Les résultats de ces travaux seront utilisés dans le cadre d'une étude épidémiologique réalisée en collaboration avec Hydro-Québec et Electricité de France. Par ailleurs, la méthodologie d'une étude s'intéressant aux effets des champs sur les enfants a été testée et adoptée. Ces deux études sont à la pointe de la recherche, et leurs résultats sont attendus avec intérêt par la communauté scientifique internationale.

Grâce à son équipement *ultra-perfectionné, le nouveau centre de conduite de Clarkson aide Ontario Hydro à gérer le vaste et complexe réseau d'électricité de la province.*

Le centre de conduite du réseau de Clarkson

Un nouveau centre de conduite, situé à Clarkson, à l'ouest de Toronto, a été mis en service le 14 décembre. Grâce à son équipement ultra-perfectionné, il confortera la fiabilité du réseau et l'efficacité de son exploitation. L'ancien centre de conduite de Richview, situé près de l'aéroport Pearson, servira de système de relève, tout en continuant à assurer certaines fonctions de surveillance et de conduite.

La direction de la Recherche

En 1990, la direction de la Recherche d'Ontario Hydro a mis au point et testé un nouveau type de dispositif antichute destiné principalement au personnel d'entretien des équipements électriques. Ce dispositif est unique sur le marché, et certains fabricants désirent en acquérir les droits de commercialisation. Les travaux de recherche et de mise au point ont été financés par Ontario Hydro et l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction.

Parmi les autres réalisations de 1990, on notera plusieurs projets d'économies d'énergie dans les domaines du chauffage des bâtiments et de l'eau, et des procédés industriels de séchage et de refroidissement. De plus, les chercheurs d'Ontario Hydro sont parvenus à identifier les conditions atmosphériques provoquant le mauvais fonctionnement des isolateurs de ligne de transport, ce qui leur a permis de mettre au point un isolateur amélioré. Enfin, un système informatique perfectionné de surveillance des systèmes caloporteurs primaires a été élaboré pour la centrale nucléaire de Darlington.

Ontario Hydro participe à un grand nombre d'autres projets de recherche et de développement avec des universités, des entreprises et des industries de la province.

En favorisant *la création de garderies, Ontario Hydro apporte un soutien aux membres de son personnel dans l'exercice de leurs responsabilités familiales.*

Les employés

Les relations avec les employés

En mars 1990, les membres du syndicat des employés d'Ontario Hydro votaient à 95,8 % leur soutien à la grève. Celle-ci a pu être évitée avec l'aide du ministère du Travail de l'Ontario. Le contrat de travail final comporte notamment l'amélioration des prestations de retraite et des salaires, et une réduction des heures de travail.

D'autre part, Ontario Hydro a négocié un nouveau contrat avec le corps représentatif des spécialistes et des cadres d'Ontario Hydro.

L'équité en matière d'emploi

En 1990, Ontario Hydro a formulé des objectifs précis pour faire en sorte que, d'ici l'an 2000, l'ensemble de son personnel reflète la diversité de la collectivité. Les

groupes désignés sont les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. Une politique interne a été élaborée pour aider les cadres à mieux assumer leurs responsabilités en la matière.

L'année 1990 a également vu l'élaboration et l'approbation d'un nouveau processus interne de recours en matière des droits de la personne. Ce processus permet d'examiner les plaintes et de faire des recommandations concrètes au nom des employés qui estiment avoir été victimes de discrimination.

Ontario Hydro sait combien il est important pour ses employés de trouver un équilibre entre leur carrière et leurs responsabilités familiales. Elle a ainsi pris l'engagement en 1990, conjointement avec le collège de Durham et le gouvernement provincial, de fournir les fonds nécessaires à l'ouverture d'une garderie dans le secteur de Pickering. Cette initiative porte au nombre de trois les garderies qu'Ontario Hydro a contribué à financer pour ses employés.

Dans le cadre d'un programme de sensibilisation destiné à encourager les femmes à entreprendre des carrières non traditionnelles, le service de l'Équité en matière d'emploi a fait plusieurs présentations sur le sexisme, dans des écoles d'ingénierie. Dans une lettre ouverte à toutes les universités canadiennes, le premier vice-président aux Ressources humaines a aussi fermement dénoncé tout acte de racisme et de sexisme. Il y déclarait que les futurs ingénieurs désirant travailler à Ontario Hydro devaient être prêts à travailler avec et pour des femmes et des hommes de toute race.

Le ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté a présenté le Certificat du mérite civique au chef du service de l'Équité en matière d'emploi en reconnaissance de sa contribution exemplaire dans le domaine. C'est la première fois que cette distinction, qui est normalement accordée à des organismes à but non lucratif, est octroyée en reconnaissance d'une action menée au sein d'une société.

Les distinctions internes

Ontario Hydro a présenté huit distinctions Nouvelles technologies à des employés travaillant dans le domaine de l'ingénierie et des sciences appliquées. Les réalisations récompensées se sont traduites par des économies de plus de 180 millions de dollars pour les clients d'Ontario Hydro.

En 1990, Ontario Hydro a reçu plus de 3 000 suggestions d'employés dans le cadre de son programme TIPS. Plus de 80 % de celles-ci ont été retenues. Ontario Hydro a présenté huit «médailles d'argent» à des employés en récompense de leurs suggestions, dont la réalisation s'est traduite par des économies de plus de 1,5 million de dollars pour les clients d'Ontario Hydro. Quelque 2 660 «médailles de bronze» ont aussi été attribuées en récompense de suggestions visant à améliorer l'efficacité des employés, la sécurité, les services à la clientèle et la protection de l'environnement.

Les employés *d'Ontario Hydro ont été particulièrement généreux envers Centraide Canada en 1990.*

Centraide Canada

Les dons des employés d'Ontario Hydro à Centraide Canada ont dépassé l'objectif fixé de 900 000 $ en atteignant 1 054 000 $ en 1990. Ce chiffre représente une augmentation de 23 % par rapport à 1989.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

En 1990, le total des produits d'Ontario Hydro s'est élevé à 6 484 millions de dollars, soit une hausse de 138 millions de dollars par rapport à 1989. Cette augmentation était le résultat d'une majoration moyenne de 5,9 % des prix de l'électricité, les effets de laquelle étaient atténués par une diminution du volume des ventes d'électricité.

Le déclin des ventes d'électricité s'explique par le ralentissement économique connu par l'Ontario et par les températures relativement clémentes de l'hiver 1990. Il s'agissait de la première baisse depuis la récession de 1982.

Le total des charges d'exploitation pour 1990, y compris les charges de financement, s'est établi à 6 355 millions de dollars, soit une hausse de 708 millions de dollars par rapport à 1989. Cette hausse tenait essentiellement à deux facteurs : l'augmentation des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, et l'accroissement marqué des achats de puissance.

L'augmentation des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration est attribuable aux effets de l'inflation sur les coûts de main-d'oeuvre et autres, à la hausse des coûts des programmes d'entretien et de rénovation, et à l'augmentation des coûts découlant du régime de retraite. L'accroissement marqué des achats de puissance était rendu nécessaire par l'abaissement des niveaux autorisés par la province concernant les émissions acides (et l'utilisation moindre des centrales au charbon d'Ontario Hydro qui s'en est suivie) et par la nécessité de satisfaire aux exigences du réseau.

Le bénéfice net pour 1990 s'est élevé à 129 millions de dollars, contre 699 millions de dollars en 1989.

En 1990, les dépenses en capital destinées à l'investissement dans des immobilisations ont atteint 3 544 millions de dollars, soit une hausse de 449 millions de dollars par rapport à 1989. Elles étaient dues aux travaux de construction des trois dernières tranches de la centrale de Darlington, et aux rénovations apportées aux installations de transport et de distribution.

Les liquidités provenant de l'exploitation et disponibles à l'investissement dans des immobilisations sont passées de 1 705 millions de dollars en 1989 à 754 millions de dollars en 1990 en raison d'une baisse du bénéfice net et d'une augmentation du fonds de roulement hors caisse.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Les produits tirés de la vente de puissance et d'énergie primaires en 1990 se sont élevés à 6 462 millions de dollars, une hausse de 207 millions de dollars, soit 3,3 %, par rapport à 1989.

Les ventes d'électricité aux services municipaux de distribution, aux clients ruraux au détail et aux clients industriels directs ont atteint 130 875 millions de kilowattheures, soit 2,3 % de moins qu'en 1989. Cette baisse est imputable au ralentissement économique connu par l'Ontario, aux grèves du secteur industriel et aux températures plus clémentes de l'hiver 1990.

Les prix de l'électricité ont subi une majoration moyenne de 5,9 % en 1990. Les majorations moyennes pour les services municipaux, pour les clients ruraux au détail et pour les clients industriels directs ont été, respectivement, de 6,1 %, 5,3 % et 5,6 %.

Le prix pour les clients ruraux tient compte d'une aide de 100 millions de dollars fournie par tous les utilisateurs d'électricité de la province afin de réduire les notes d'électricité des clients ruraux au détail de la catégorie «résidences à occupation permanente».

Les produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires, générés surtout par la vente d'électricité à des sociétés américaines d'électricité, ont atteint 22 millions

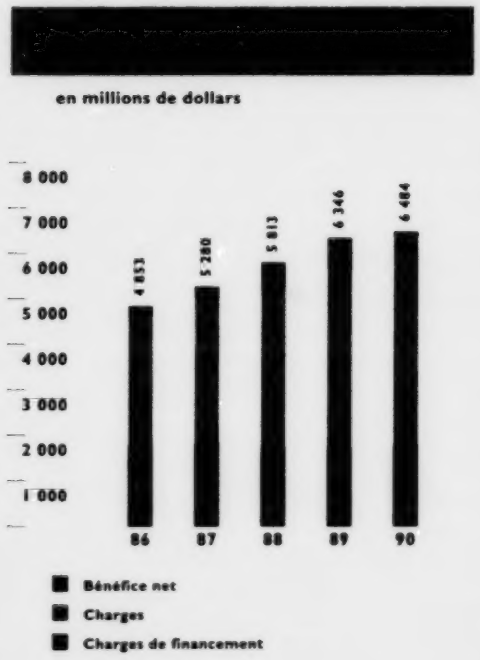

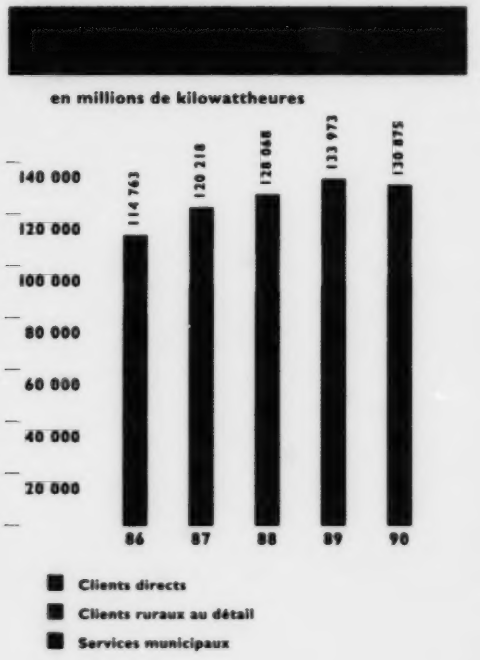

de dollars en 1990. Par rapport à 1989, cela représente une baisse de 69 millions de dollars, soit de 75,8 %. Cette baisse est essentiellement attribuable à la restriction des ventes mise en place afin de maintenir les émissions acides d'Ontario Hydro en-dessous des niveaux autorisés par le gouvernement provincial pour 1990.

Principales ressources pour la production d'électricité

Ontario Hydro répond à la demande de ses clients en fournissant de l'électricité provenant de différentes sources.

Les centrales hydroélectriques, dont l'exploitation est relativement bon marché, ont traditionnellement fourni une part importante de l'énergie électrique consommée par les clients d'Ontario Hydro.

Bien qu'elle ait augmenté en chiffres absolus depuis les années 60, la capacité totale de production des centrales hydroélectriques a diminué par rapport à l'ensemble du réseau. Cela provient du fait que la plupart des sites hydrauliques non encore exploités en Ontario ne se prêtent pas à des aménagements économiquement viables. Les nouveaux aménagements prévus seront de petite envergure, et leur contribution sera limitée pour des raisons économiques et techniques.

Afin de satisfaire à la demande croissante d'électricité, Ontario Hydro a construit des centrales nucléaires, qui utilisent comme combustible l'uranium naturel. Les centrales nucléaires réduisent le besoin de recourir à des centrales au charbon, dont les coûts de combustible sont plus élevés et qui produisent des émissions acides. Les centrales au charbon continuent toutefois d'être très utiles à Ontario Hydro en périodes de forte demande.

Ontario Hydro achète aussi de l'électricité auprès de sociétés d'électricité voisines, surtout aux États-Unis et au Manitoba, lorsque le besoin s'en fait sentir. En outre, Ontario Hydro a signé un contrat ferme de 22 ans avec Manitoba Hydro pour l'achat d'un maximum de 1 000 mégawatts par année à compter de l'an 2000.

Par le passé, les producteurs privés d'électricité fournissaient directement ou indirectement quelque 1 200 mégawatts au réseau d'Ontario Hydro, soit 4 % de sa puissance totale. Conformément à sa stratégie de planification de l'offre et de la demande, Ontario Hydro encourage maintenant de plus en plus la production privée d'électricité afin de diversifier davantage les sources d'approvisionnement d'électricité de l'Ontario. En 1989, Ontario Hydro a lancé son premier appel de propositions visant des installations de production privée. Son objectif est d'encourager la mise en place, d'ici l'an 2000, de nouvelles installations de production privée totalisant une puissance de 2 100 mégawatts. Au 31 décembre 1990, les nouvelles installations en service représentaient une puissance totale de 296 mégawatts, et des fonds avaient été engagés pour la construction de 15 autres installations totalisant 316 mégawatts.

Les centrales nucléaires ont fourni en 1990 43,3 % du total des livraisons du réseau (puissance et énergie secondaires comprises). Les centrales hydroélectriques en ont fourni 26,7 % et les centrales à combustible fossile, 20,0 %. Les achats, auprès de sociétés d'électricité voisines et de producteurs privés, ont fourni les 10,0 % restants. En 1989, l'énergie électrique provenant des centrales nucléaires, des centrales hydroélectriques et des centrales à combustible fossile avait fourni respectivement 45,6 %, 24,7 % et 24,5 % du total des livraisons du réseau tandis que les achats avaient fourni 5,2 % de ce total.

Le détail des charges moyennes annuelles par kilowattheure pour chaque source principale de production figure dans le sommaire des statistiques financières et d'exploitation des cinq derniers exercices (p. 49).

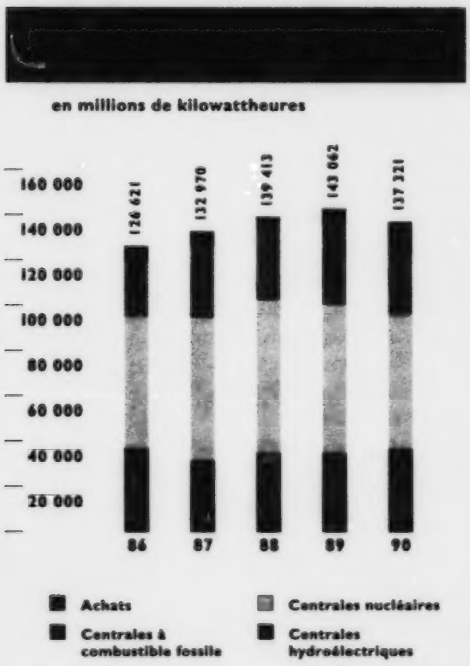

Total des charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation d'Ontario Hydro s'est élevé à 6 355 millions de dollars en 1990, 708 millions de dollars ou 12,5 % de plus qu'en 1989. Le tableau figurant ci-dessous illustre les principales charges d'exploitation pour la période allant de 1986 à 1990.

Exploitation, entretien et administration

En 1990, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont établies à 1 927 millions de dollars, soit une augmentation de 393 millions de dollars par rapport à 1989. Cette hausse de 25,6 % tient essentiellement aux effets de l'inflation sur les coûts de main-d'oeuvre et autres, à l'accroissement des coûts des programmes d'entretien et de rénovation, et à l'augmentation des coûts découlant du régime de retraite. En 1990, Ontario Hydro a dépensé quelque 94 millions de dollars pour des programmes de conservation de l'énergie, soit 32 millions de dollars de plus qu'en 1989.

Charges de combustible et charges connexes

En 1990, les charges de combustible, les charges connexes et les paiements de récupération en vertu de l'Accord nucléaire ont été de 9,8 % supérieurs à ceux de 1989.

Les charges de combustible pour le charbon, l'uranium et le mazout, et les redevances d'eau versées à des parties autres que le gouvernement de l'Ontario se sont élevées à 1 035 millions de dollars en 1990, soit une baisse de 97 millions de dollars par rapport à 1989. Cette baisse résulte d'une diminution de la production des centrales nucléaires et à combustible fossile, qui a due être compensée par une augmentation d'achats coûteux d'électricité.

L'électricité achetée auprès de sociétés d'électricité voisines a coûté 477 millions de dollars en 1990, soit une hausse de 247 millions de dollars par rapport à 1989. Cette augmentation des achats continue la tendance amorcée en 1989 et fait d'Ontario Hydro un importateur net d'électricité. Ontario Hydro achète de l'électricité lorsque cela présente un avantage économique, et dans les périodes de demande de pointe et les cas d'urgence. Les achats faits en 1990 ont aussi permis de restreindre les émissions acides produites par ses installations. La limite autorisée par le gouvernement provincial en matière d'émissions acides est passée de 430 000 tonnes en 1989 à 280 000 tonnes en 1990. On estime à 245 000 tonnes les émissions acides produites par les installations d'Ontario Hydro en 1990.

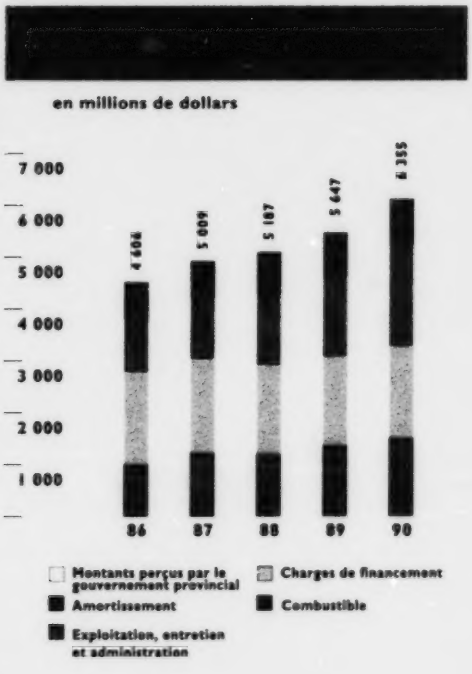

Montants perçus par le gouvernement provincial

Les montants perçus par le gouvernement provincial sont les paiements faits à la province de l'Ontario au titre de la garantie de dette et des redevances d'eau.

En 1989, la province de l'Ontario a statué qu'Ontario Hydro devait payer à la province des frais annuels de garantie de dette s'élevant à 0,5 % de la dette totale non réglée garantie par la province de l'Ontario au 31 décembre de l'exercice précédent. Pour 1990, ces frais de garantie de dette s'élèvent à 133 millions de dollars, soit 51 millions de plus qu'en 1989. Cette différence s'explique par le fait que les frais de 1989 n'avaient été payés qu'à partir de mai 1989.

Les redevances d'eau, paiements versés par Ontario Hydro pour l'utilisation des eaux provinciales dans ses centrales hydroélectriques, se sont élevées à 102 millions de dollars en 1990, soit une augmentation de 7 millions de dollars par rapport à 1989. Cette hausse est attribuable à la majoration des redevances et à l'augmentation de la production hydroélectrique en 1990 par rapport à 1989.

En 1990, Ontario Hydro a également versé des montants de l'ordre de 298 millions de dollars à divers organismes gouvernementaux. Ces montants consistaient en paiements aux municipalités en remplacement de taxes, en taxes de vente provinciale et fédérale, en primes à la Commission de l'assurance chômage, en contributions au Régime de pensions du Canada et en Impôt-santé des employeurs.

Amortissement

L'amortissement imputé aux résultats a atteint un total de 908 millions de dollars en 1990, soit 63 millions de dollars ou 7,5 % de plus qu'en 1989. Cette augmentation provient des frais d'amortissement pour les nouvelles installations de production, de transport et de distribution, rajustés pour tenir compte d'une réévaluation des provisions concernant les frais à payer pour l'enlèvement des immobilisations.

Charges de financement

Les charges de financement comprennent les intérêts imputés aux résultats et les charges d'opérations de change. Les intérêts imputés aux résultats représentent les intérêts bruts diminués des intérêts capitalisés et des intérêts gagnés sur les placements. La capitalisation des intérêts permet de répartir correctement les charges entre les clients actuels et futurs. Les opérations de change représentent essentiellement l'amortissement des gains ou des pertes sur le montant en capital de la dette étrangère.

Les frais d'intérêts bruts se sont établis, en 1990, à 3 204 millions de dollars, une hausse de 188 millions de dollars, ou 6,2 %, par rapport à 1989. La raison principale de cette hausse est liée aux fonds supplémentaires empruntés au cours de l'exercice pour financer la construction de la centrale nucléaire de Darlington. La hausse a été en partie atténuée par l'effet, sur les paiements d'intérêt libellés en devises, de

l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain de même que par l'effet du refinancement, à taux d'intérêt moins élevés, des emprunts échus au cours de l'exercice.

Les intérêts imputés aux résultats se sont établis à 1 803 millions de dollars en 1990, soit 106 millions de dollars ou 6,2 % de plus qu'en 1989. L'augmentation provient principalement des intérêts sur les emprunts associés à la tranche 2 de la centrale de Darlington, dont la mise en service a eu lieu en octobre 1990. Elle a été atténuée par les liquidités provenant de l'exploitation utilisées pour réduire les emprunts associés aux immobilisations en service.

Les opérations de change se sont soldées par un gain net de 15 millions de dollars en 1990, comparativement à des charges nettes de 31 millions de dollars en 1989. Ce gain est essentiellement dû à une réduction des coûts des opérations de couverture.

Bénéfice net

En vertu de la Loi sur la Société provinciale de l'électricité, les prix de l'électricité doivent incorporer, en plus d'une provision pour le recouvrement des charges d'exploitation, une provision pour le bénéfice net comprenant une affectation au remboursement de la dette et une provision pour fluctuations de tarifs et éventualités. Pour calculer le montant de la provision pour le bénéfice net, Ontario Hydro se base sur l'importance et l'évolution de la majoration des prix de l'électricité, sur la disponibilité du capital et sur le rendement financier. Le bénéfice net d'Ontario Hydro a été de 129 millions de dollars en 1990, en regard de 699 millions de dollars en 1989.

Indicateurs financiers

Ontario Hydro est une société financièrement autonome. Les principaux indicateurs utilisés pour mesurer ses résultats financiers sont le ratio de couverture par les fonds autogénérés, le ratio de couverture de l'intérêt et le ratio d'endettement. Les indicateurs financiers ont été moins favorables en 1990 qu'en 1989 en raison de la baisse du bénéfice net.

Ratio de couverture par les fonds autogénérés

Le ratio de couverture par les fonds autogénérés mesure la capacité d'Ontario Hydro de générer, à partir de ses activités d'exploitation, les liquidités nécessaires pour faire ses paiements d'intérêts bruts. Le ratio de couverture par les fonds autogénérés a été de 0,94 en 1990, reflétant une baisse du bénéfice net et le taux élevé d'emprunts effectués pour financer les activités de construction. Il avait été de 1,16 en 1989.

Ratio de couverture de l'intérêt

Le ratio de couverture de l'intérêt mesure la contribution du bénéfice net à la capacité d'Ontario Hydro de faire ses paiements d'intérêts bruts. Le ratio de couverture de l'intérêt a été de 1,04 en 1990, comparativement à 1,24 en 1989.

Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement mesure le degré de financement de l'actif d'Ontario Hydro par la dette. Une réduction du ratio d'endettement indique un renforcement de la situation financière, car des capitaux propres accrus augmentent la souplesse financière. À la fin de 1990, le ratio d'endettement était de 0,829, contre 0,817 à la fin de 1989.

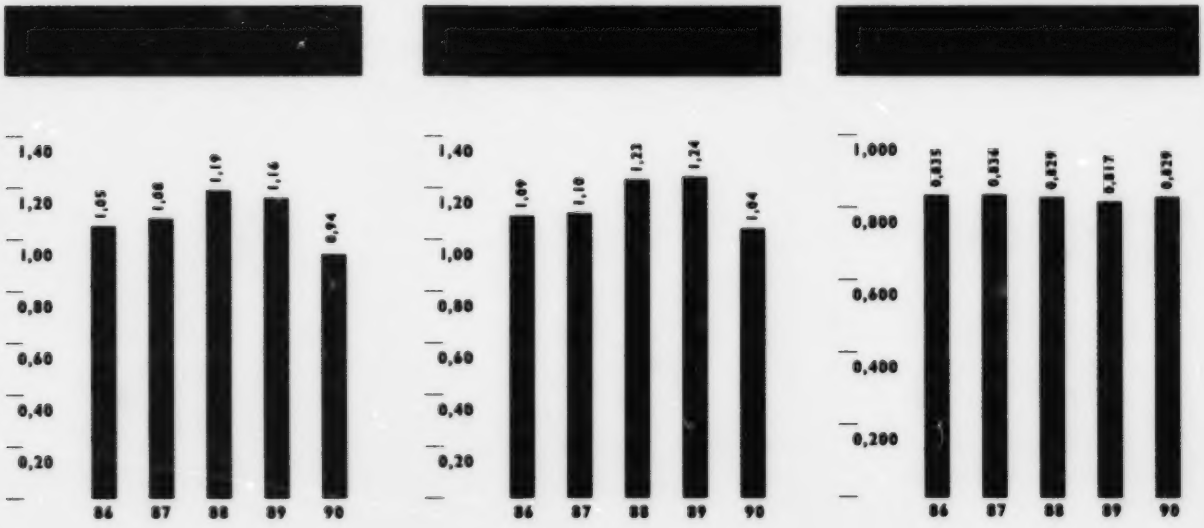

Dépenses en capital et financement

Investissement dans des immobilisations

Ontario Hydro investit dans des immobilisations pour faire face à la croissance prévue de la demande d'électricité, pour remplacer les éléments d'actif existants par des installations plus économiques et pour satisfaire aux exigences de la réglementation. Le total de l'actif de la société atteignait 39 373 millions de dollars à la fin de 1990. De ce montant, 89,2 % se composait d'immobilisations en service ou en construction. Ce pourcentage relativement élevé reflète la nature à prédominance de capital des activités d'Ontario Hydro.

En 1990, l'investissement dans des immobilisations a atteint 3 544 millions de dollars. De ce montant, 1 186 millions de dollars ont été affectés à la construction de la centrale nucléaire de Darlington. La tranche 2 de la centrale de Darlington a été mise en service en octobre 1990, et les trois autres devraient l'être d'ici 1993. Les dépenses en capital de 1990 reflètent aussi l'accent qu'Ontario Hydro continue de mettre sur les investissements dans des installations de transport et de distribution destinés à maintenir la qualité et la fiabilité du service. En 1990, 865 millions de dollars ont été affectés à la construction d'installations majeures de transport et de distribution telles que les nouvelles lignes de transport à 500 kilovolts du sud-ouest de la province. Également en 1990, 314 millions de dollars ont été affectés à la remise à neuf des centrales de Lambton et de Lakeview. Les investissements de 1990 ont été quelque peu supérieurs à la moyenne de ceux des quatre exercices précédents. Cette hausse s'explique par le niveau accru des investissements dans des installations de transport et de distribution, et dans des travaux de remise à neuf.

Financement et marchés financiers

Les liquidités requises par Ontario Hydro pour financer l'investissement dans des immobilisations viennent de deux sources principales : l'exploitation et le financement. En 1990, l'exploitation a fourni 754 millions de dollars et le financement, 2 889 millions de dollars. La diminution de 951 millions de dollars des liquidités provenant de l'exploitation, par rapport à 1989, reflète la baisse du bénéfice net et l'augmentation du fonds de roulement hors caisse. Les liquidités provenant du financement sont constituées des liquidités provenant de l'émission de titres de dette à long terme et des variations des liquidités, moins les liquidités utilisées pour rembourser des titres de dette à long terme.

Le produit d'obligations vendues au public par Ontario Hydro en 1990 s'est élevé à 4 148 millions de dollars. Il y a eu, en 1990, douze émissions canadiennes et une émission américaine à coupons portant un taux d'intérêt moyen de 11,6 % pour une échéance moyenne de 13,2 ans.

Des liquidités d'un montant de 1 633 millions de dollars ont été utilisées pour rembourser des titres de dette à long terme échéant en 1990, contre 1 656 millions de dollars en 1989. En 1990, aucun titre de dette n'a été remboursé avant échéance; en 1989, des liquidités d'un montant de 403 millions de dollars avaient été utilisées pour rembourser des titres de dette avant leur échéance. Les liquidités provenant du financement ont été considérablement plus élevées en 1990 que par le passé. Cette augmentation s'explique par l'accroissement du besoin de financement dû à l'intensification des activités de construction et par la diminution des liquidités provenant de l'exploitation.

En décembre 1990, Ontario Hydro a offert une émission d'obligations d'une valeur de 1 250 millions de dollars, pour placement simultané au Canada, en Europe, en Asie et aux États-Unis au début de 1991. Il s'agissait de la première émission d'obligations en dollars canadiens sur le marché mondial et de la plus importante émission internationale d'obligations jamais offerte par un émetteur canadien.

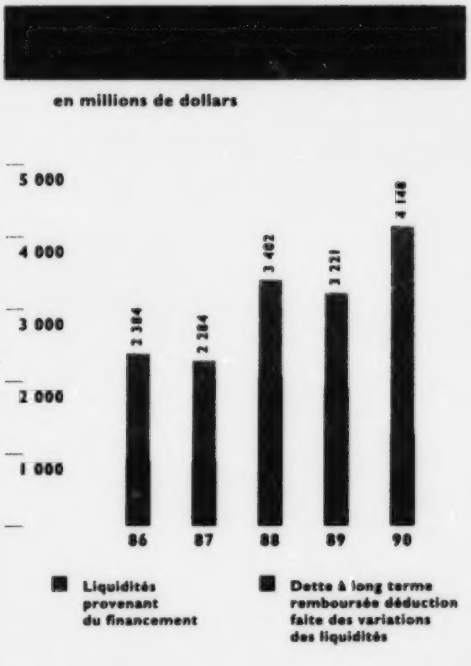

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers d'Ontario Hydro ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites dans le résumé des principales conventions comptables ci-joint. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations établies d'après le jugement de la direction, surtout dans le cas d'opérations influant sur l'exercice étudié mais ne pouvant être menées à terme avant un certain temps. Ces états financiers ont été dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 11 mars 1991. Les renseignements présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction a recours à un système de contrôles internes en vue d'assurer, avec une certitude raisonnable, la protection des biens de la société et la publication de renseignements financiers fiables au moment opportun. Ce système comprend des directives et des procédés stricts ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée de l'autorité et des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young, vérificateurs externes indépendants nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Les vérificateurs externes sont tenus d'exprimer leur opinion sur le fait de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs décrit ci-dessous l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Par le biais de son comité de vérification, le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la publication des états financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et externes pour veiller à ce que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et pour revoir les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration pour approbation. Les vérificateurs externes ont directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière d'Ontario Hydro et quant à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction

Le président du conseil et
président-directeur général,

R6 Franklin

Le premier vice-président,
Finances et Services,

E.B. Barnes

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1990 et les états des résultats, des affectations accumulées au remboursement de la dette, de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités et de la provenance des fonds investis dans des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

Comptables agréés

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites ci-dessous.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société provinciale de l'électricité et par la Loi sur la Commission de l'Énergie de l'Ontario.

La première de ces lois stipule que le prix payé par les municipalités doit permettre de couvrir les charges d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, les sommes affectées au remboursement de la dette et à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant nécessaire, en vertu de la loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un fonds d'amortissement égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités ou prélevées sur celle-ci, elles sont destinées à maintenir une situation financière saine et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'Énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs d'électricité proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'Énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les services municipaux d'électricité, les clients industriels directs et, à la demande du ministre de l'Énergie, les clients ruraux au détail. La Commission de l'Énergie de l'Ontario soumet alors ses recommandations au ministre de l'Énergie. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société provinciale de l'électricité.

Si le conseil d'administration précise son intention d'inclure dans les tarifs d'électricité futurs un montant lié à une certaine opération qui, selon les conventions comptables résumées ci-après, sera imputé ou crédité aux résultats de l'exercice en cours, ce montant est reporté et amorti sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure de son incorporation dans les tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont capitalisées au prix coûtant, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et les frais généraux, l'amortissement de l'équipement de construction, l'intérêt relatif aux constructions en cours et, dans le cas des nouvelles installations, les frais de formation du personnel d'exploitation. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service qui est égal aux frais de démarrage diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Dans le cas des installations à groupes multiples, une fraction proportionnelle du coût des installations communes est attribuée à chaque groupe d'exploitation important mis en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les frais généraux connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde et les coûts prévus d'enlèvement de ces installations. Les contrats de location, en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages et assume les risques inhérents à la propriété des biens loués, sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins des taux moyens des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (10,8 % en 1990; 10,8 % en 1989). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé et que les activités de construction se poursuivent, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pourvu qu'on puisse raisonnablement espérer que le projet sera achevé.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charges.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise en réserve sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés d'après la durée d'utilisation prévue. Pour les principales composantes, on retient la plus courte des deux durées suivantes : la durée d'utilisation prévue de la composante en question ou la durée d'utilisation restante de l'ensemble de la centrale.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'éléments d'actif sont les suivantes :

Centrales	
- hydroélectriques	- entre 65 et 100 ans
- à combustible fossile	- 40 ans
- nucléaires	- 40 ans
Eau lourde	- jusqu'en 2040
Installations de transport et de distribution	- entre 20 et 55 ans
Installations de production d'eau lourde	- 20 ans
Installations d'administration et de service	- entre 5 et 65 ans

La société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeurs actives, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé à l'amortissement cumulé; par conséquent, aucun gain ni perte n'apparaît dans le compte des résultats. Toutefois, le gain réalisé ou la perte subie à la vente d'une immobilisation, de même que la perte causée par une mise hors service anticipée, sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de redressement de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être estimés et s'ils sont suffisamment importants, les frais d'enlèvement d'immobilisations (diminués de la valeur résiduelle), à l'exception des installations de production d'eau lourde, peuvent faire l'objet de provisions imputées à la dotation uniforme aux amortissements sur une période correspondant à la durée d'utilisation restante des immobilisations en question. Dans le cas des installations de production d'eau lourde, les provisions pour frais d'enlèvement sont imputées aux coûts de production d'eau lourde selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation restante des installations. Tous les autres frais d'enlèvement sont imputés à la dotation aux amortissements au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Par frais d'enlèvement, on entend les coûts prévus pour le déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde, et pour le retrait de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les prix de l'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer toute réduction de valeur prévue à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Afin d'assurer à ses centrales un approvisionnement régulier en combustible, Ontario Hydro a conclu avec ses fournisseurs des accords à long terme. S'il est prévu dans le contrat qu'Ontario Hydro doit commencer les paiements avant la fourniture du combustible pour couvrir les frais de démarrage, les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis sur les stocks, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks de combustible consommé, les frais de mise en service de l'énergie produite et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention, et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement du matériel ferroviaire d'Ontario Hydro. Le coût de l'énergie produite pendant la période de mise en service correspond au supplément de coût d'exploitation et de frais de combustible engagé pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes de production remplacés par la mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les dépenses prévues, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les redressements requis par les rectifications apportées sont imputés aux résultats selon la méthode de dotation uniforme sur la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications peuvent être répercutées sur les prix de l'électricité à la date prévue de la mise en service de l'installation d'évacuation.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme de la société sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats. La dette à long terme payable en devises est convertie en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants selon la méthode de dotation uniforme sur la durée de vie restante de la dette.

Les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture de la dette à long terme payable en devises sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette. Les gains ou les pertes reportés liés aux remboursements du capital sont amortis selon la méthode de dotation uniforme jusqu'à l'échéance des remboursements du montant en capital ayant fait l'objet de couverture. Les gains ou les pertes reportés liés aux paiements d'intérêt sont crédités ou imputés à l'exercice où les paiements d'intérêt ayant fait l'objet de couverture sont exigibles.

Les gains ou les pertes de change au remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette si le risque relatif à la devise de la dette remboursée n'est pas réduit à la suite du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou pertes reportés sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur une période qui va jusqu'à la date initiale d'échéance de la dette remboursée. S'il y a réduction du risque relatif à la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou pertes de change qui en résultent sont crédités ou imputés aux résultats.

Charges non amorties de la dette

Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux pertes ou aux gains de change non matérialisés résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises, aux pertes ou aux gains de change sur les opérations de couverture, aux pertes ou aux gains de change au remboursement anticipé de la dette à long terme, aux primes ou escomptes à l'émission de la dette ou à l'acquisition de dette avant la date d'échéance, et aux primes ou escomptes liés aux opérations de couverture en devises.

Les primes ou escomptes à l'émission de la dette sont amortis sur une période qui va jusqu'à l'échéance de la dette. Les primes ou escomptes à l'acquisition de dette avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de la date d'acquisition jusqu'à la date initiale d'échéance. Les primes ou escomptes sur opérations de couverture en devises sont crédités ou imputés aux résultats des exercices selon le terme de chaque opération.

Accord nucléaire – Récupération

Ontario Hydro, Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, la propriété de ces tranches revenant à Ontario Hydro. Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service relativement aux tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering. Jusqu'en 2003, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits «récupération», correspondent à l'avantage net d'exploitation procuré par l'énergie électrique produite par les tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, par rapport à l'énergie électrique produite par des groupes au charbon semblables aux groupes 1 et 2 de la centrale de Lambton.

Pendant la période d'arrêt des tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, de 1983 à 1988, pour le remplacement des tubes de force, le calcul de la récupération a donné lieu à des montants négatifs, qui ont été portés au crédit des comptes d'exploitation des exercices couverts par cette période. Les montants négatifs cumulés, intérêt compris, sont inclus dans les débiteurs à long terme et sont portés en réduction des récupérations futures payables à la province de l'Ontario et à Énergie atomique du Canada limitée pendant la durée restante de l'Accord nucléaire, à partir de la remise en service de la dernière des deux tranches en novembre 1988.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents d'Ontario Hydro. Aux fins comptables, les coûts découlant du régime sont déterminés de manière actuarielle à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction sur les effets des événements futurs sur la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées de retraite, et de l'évaluation de l'actif du régime de retraite à partir d'une moyenne de cinq ans de la valeur marchande. Les surplus et les déficits enregistrés par le régime sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite d'Ontario Hydro.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont capitalisés comme faisant partie de l'installation.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	**1990**	1989
		en millions de dollars
Produits		
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires		
Services municipaux	**4 373**	4 209
Clients ruraux au détail	**1 297**	1 256
Clients industriels directs	**792**	790
Produits provenant de la vente de puissance	**6 462**	6 255
et d'énergie secondaires (note 1)	**22**	91
	6 484	6 346
Charges		
Exploitation, entretien et administration	**1 927**	1 534
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	**1 035**	1 132
Achats de puissance	**477**	230
Accord nucléaire – Récupération	**(15)**	1
Montants perçus par le gouvernement provincial (note 2)	**235**	177
Amortissement (note 3)	**908**	845
	4 567	3 919
Bénéfice avant charges de financement	**1 917**	2 427
Charges de financement		
Intérêts (note 4)	**1 803**	1 697
Opérations de change	**(15)**	31
	1 788	1 728
Bénéfice net	**129**	699
Affectations :		
Remboursement de la dette	**374**	357
Fluctuations de tarifs et éventualités	**(245)**	342
	129	699

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

au 31 décembre 1990	**1990**	1989
		en millions de dollars
ACTIF		
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations en service	**32 497**	27 786
Moins amortissement cumulé	**7 823**	7 017
	24 674	20 769
Constructions en cours	**10 465**	11 593
	35 139	32 362
Actif à court terme		
Débiteurs	**751**	788
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique (note 6)	**1 352**	1 108
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	**398**	339
	2 501	2 235
Autres éléments d'actif		
Charges non amorties de la dette	**248**	218
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 7)	**709**	728
Frais reportés non amortis (note 8)	**227**	313
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	**549**	421
	1 733	1 680
	39 373	36 277

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

	1990	1989
		en millions de dollars
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	**27 701**	25 141
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 10)	**622**	356
Créditeurs et charges à payer	**727**	919
Billets à payer à court terme	**108**	-
Intérêts courus	**768**	742
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**1 677**	1 661
	3 902	3 678
Autres éléments de passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	**230**	222
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (note 11)	**1 124**	949
	1 354	1 171
ÉVENTUALITÉS (notes 7 et 13)		
CAPITAUX PROPRES		
Affectations accumulées au remboursement de la dette	**4 301**	3 927
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	**1 988**	2 233
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	**127**	127
	6 416	6 287
	39 373	36 277

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil et président-directeur général,

Le vice-président du conseil,

Toronto, Canada,
le 11 mars 1991

ÉTAT DES AFFECTATIONS ACCUMULÉES AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	Services municipaux	*District électrique (Clients ruraux au détail et industriels directs)*	**1990**	*Total* 1989
		en millions de dollars		
Solde au début de l'exercice	2 719	1 208	**3 927**	3 570
Affectation	255	119	**374**	357
Solde à la fin de l'exercice	2 974	1 327	**4 301**	3 927

ÉTAT DE LA RÉSERVE POUR FLUCTUATIONS DE TARIFS ET ÉVENTUALITÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les clients	*Provisions constituées dans l'intérêt de certains groupes de clients*				
		Services municipaux	*Clients ruraux au détail*	*Clients industriels directs*	**1990**	*Total* 1989
			en millions de dollars			
Solde au début de l'exercice	2 217	1	13	2	**2 233**	1 891
Affectation (prélèvement)	(250)	-	1	4	**(245)**	342
Solde à la fin de l'exercice	1 967	1	14	6	**1 988**	2 233

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA PROVENANCE DES FONDS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	**1990**	1989
	en millions de dollars	
Liquidités provenant de l'exploitation (note 12)	**754**	1 705
Liquidités provenant du financement		
Émission de titres de dette à long terme	**4 148**	3 221
Remboursement de la dette à long terme	**(1 633)**	(2 059)
	2 515	1 162
Variations des liquidités – diminution (note 12)	**374**	168
Liquidités provenant du financement	**2 889**	1 330
Liquidités utilisées pour l'investissement dans des éléments d'actif	**3 643**	3 035
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif	**(51)**	(43)
Liquidités investies dans des immobilisations	**3 592**	2 992
Variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations – (diminution) augmentation	**(48)**	103
Investissement dans des immobilisations (note 12)	**3 544**	3 095

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

1. Puissance et énergie secondaires

Les produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires représentent les 20 millions de dollars (87 millions de dollars en 1989) tirés de la vente d'électricité à des sociétés américaines d'électricité.

2. Montants perçus par le gouvernement provincial

	1990	1989
	en millions de dollars	
Redevances d'eau	**102**	95
Frais de garantie de dette	**133**	82
	235	177

Les montants perçus par le gouvernement provincial sont les montants qu'Ontario Hydro verse au gouvernement provincial de l'Ontario pour les frais de garantie de dette et les redevances d'eau.

Redevances d'eau :
Sous la rubrique «Redevances d'eau», figurent les montants versés à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'hydroélectricité.

Frais de garantie de dette :
En mai 1989, la province de l'Ontario a statué qu'Ontario Hydro devait payer à la province des frais annuels de garantie de dette s'élevant à 0,5 % de la dette totale non réglée garantie par la province au 31 décembre de l'exercice précédent. Les frais de garantie de dette de 1989, d'un montant de 82 millions de dollars, reflètent le fait qu'ils ont été payés à partir de mai 1989 seulement.

3. Amortissement

	1990	1989
	en millions de dollars	
Amortissement des immobilisations en service	**858**	792
Amortissement des frais reportés	**39**	40
Frais d'enlèvement d'immobilisations		
– provision pour coûts d'enlèvement des canaux de combustible	**55**	77
– provision pour coûts de déclassement	**32**	33
– autres coûts d'enlèvement	**38**	22
	1 022	964
Moins :		
Amortissement imputé aux postes		
– construction en cours	**59**	53
– production d'eau lourde	**50**	51
– combustible pour la production d'énergie électrique	**2**	2
Gain net à la vente d'immobilisations	**3**	13
	114	119
	908	845

4. Intérêts

	1990	1989
	en millions de dollars	
Intérêts sur obligations, billets et autres titres de dette	**3 096**	2 932
Intérêts sur les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié	**108**	84
	3 204	3 016
Moins :		
Intérêts imputés aux postes – constructions en cours	**1 169**	1 016
– production d'eau lourde	**71**	77
– combustible pour la production d'énergie électrique	**78**	82
Intérêts gagnés sur placements	**83**	144
	1 401	1 319
	1 803	1 697

5. Immobilisations

	1990		
	Immobilisations en service	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
		en millions de dollars	
Centrales – hydroélectriques	**1 972**	**689**	**81**
– à combustible fossile	**3 992**	**1 630**	**527**
– nucléaires	**13 545**	**2 118**	**7 718**
Eau lourde	**2 907**	**340**	**1 181**
Transport et distribution	**7 349**	**1 797**	**839**
Installations de production d'eau lourde	**1 129**	**551**	**-**
Installations d'administration et de service	**1 603**	**698**	**119**
	32 497	**7 823**	**10 465**

	1989		
	Immobilisations en service	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
		en millions de dollars	
Centrales – hydroélectriques	1 923	657	51
– à combustible fossile	3 732	1 539	169
– nucléaires	10 874	1 785	8 837
Eau lourde	2 507	294	1 316
Transport et distribution	6 197	1 641	1 122
Installations de production d'eau lourde	1 127	498	-
Installations d'administration et de service	1 426	603	98
	27 786	7 017	11 593

5. Immobilisations (suite)

La majeure partie des constructions en cours au 31 décembre 1990 concernait le programme de construction de la centrale nucléaire de Darlington. Le coût des travaux de construction en cours associés à ce programme, y compris l'eau lourde, s'élevait à 8 268 millions de dollars au 31 décembre 1990 (9 885 millions de dollars en 1989).

La tranche 2 de la centrale de Darlington a été mise en service industriel en octobre 1990. Les trois tranches restantes doivent être mises en service d'ici fin 1993. Une fois terminée, la centrale nucléaire de Darlington fournira 3 524 mégawatts de puissance sûre.

Les coûts d'achèvement de ce programme sont estimés à 1 882 millions de dollars, ce qui comprend l'inflation et l'intérêt s'élevant à environ 1 197 millions de dollars. Compte tenu des incertitudes liées aux longs délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

6. Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique

	1990	1989
	en millions de dollars	
Stocks – uranium	**733**	700
– charbon	**518**	396
– mazout	**101**	12
	1 352	1 108

7. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

	1990	1989
	en millions de dollars	
Uranium – Rio Algom Limited	**399**	406
– Denison Mines Limited	**310**	322
	709	728

Les acomptes non amortis sur la fourniture de combustible sont recouvrés au moment de la livraison. Au cours des cinq prochains exercices, l'amortissement des acomptes sur la fourniture d'uranium s'élèvera, selon le calendrier actuel d'amortissement, à quelque 32 millions de dollars pour le contrat passé avec Rio Algom Limited et à quelque 68 millions de dollars pour le contrat passé avec Denison Mines Limited (Denison).

Ontario Hydro a, avec Denison et Rio Algom Limited, des contrats à long terme de fourniture d'uranium respectivement jusqu'en 2012 et 2027. À l'heure actuelle, Ontario Hydro prévoit un besoin d'environ 1 800 mégagrammes d'uranium en 1991, besoin qui devrait être ramené à environ 1 700 mégagrammes en 1995. Les stocks d'uranium au 31 décembre 1990 et les livraisons prévues dans les contrats jusqu'à la fin de 1993 dépassent d'environ 900 mégagrammes les besoins prévus jusqu'à la fin de 1993. Pour la période allant de 1994 à 2012, les livraisons prévues dans les contrats dépassent les besoins prévus des centrales nucléaires actuellement en service et en construction d'environ 1 000 mégagrammes par an. Ontario Hydro pourra, sous certaines conditions, annuler ou renégocier les contrats. Si un contrat est annulé, le fournisseur n'est pas tenu de rembourser les acomptes reçus.

Le 11 mars 1991, le conseil d'administration d'Ontario Hydro a autorisé la direction à aviser Denison que le prix du concentré d'uranium, prévu par le contrat pour la fourniture d'uranium (le contrat), devrait être modifié pour 1991 et 1992. Si Denison accepte la modification de prix, Ontario Hydro sera tenue de payer le prix modifié pour les livraisons de concentré d'uranium effectuées en 1991 et 1992. Si Denison n'accepte pas la modification de prix, Ontario Hydro pourra annuler le contrat à compter du 31 décembre 1992. Toutefois, il est impossible à l'heure actuelle de déterminer quelle sera la décision de Denison. S'il y avait annulation du contrat, les acomptes non recouvrés et les frais connexes ne seraient sans doute pas imputés directement aux résultats, mais seraient reportés et amortis sur les tarifs, en vertu des pouvoirs dont le conseil d'administration d'Ontario Hydro est investi pour fixer les tarifs.

8. Frais reportés non amortis

	1990	1989
	en millions de dollars	
Usine d'eau lourde de Bruce D	**111**	148
Centrale de Wesleyville	**7**	10
	118	158
Contrat de fourniture de mazout	**58**	87
Entente d'achat de charbon	**51**	68
	227	313

Les frais reportés non amortis sont les frais des exercices précédents que le conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de reporter ou d'amortir de façon linéaire sur les tarifs d'électricité pendant un nombre déterminé d'années.

Ainsi, en 1990, 39 millions de dollars et 46 millions de dollars (40 millions de dollars et 46 millions de dollars en 1989) ont été imputés respectivement à l'amortissement et au poste «combustible utilisé pour la production d'énergie électrique».

9. Dette à long terme

	1990	1989
	en millions de dollars	
Obligations et billets à payer	**29 292**	26 694
Autre dette à long terme	**86**	108
	29 378	26 802
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	**1 677**	1 661
	27 701	25 141

L'encours des obligations et billets à payer, exprimé en dollars canadiens, est ventilé par année d'échéance et monnaie de paiement à la page suivante.

9. Dette à long terme (suite)

Année d'échéance	1990				1989	
	Encours en capital			Taux moyen pondéré du coupon	Encours en capital	Taux moyen pondéré du coupon
	Dollars canadiens	Devises	Total		Total	
	en millions de dollars			en pourcentage	en millions de dollars	en pourcentage
1990	–	–	–		1 639	
1991	1 380	273	1 653		1 645	
1992	1 119	902	2 021		2 036	
1993	2 759	41	2 800		2 822	
1994	1 363	564	1 927		1 891	
1995	1 959	738	2 697		–	
1 - 5 ans	8 580	2 518	11 098	11,0	10 033	11,0
6 - 10 ans	5 908	623	6 531	10,0	5 416	9,6
11 - 15 ans	2 541	968	3 509	11,2	3 651	11,6
16 - 20 ans	3 446	1 835	5 281	10,4	5 368	10,0
21 - 25 ans	971	902	1 873	13,2	2 226	13,5
26 - 30 ans	1 000	–	1 000	10,9	–	–
	22 446	6 846	29 292	10,8	26 694	10,8

Monnaies de paiement :

Dollars canadiens	22 446	19 936
Dollars US	6 846	6 753
Livres sterling	–	5
	29 292	26 694

Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro d'une valeur de 5 056 millions de dollars canadiens (5 096 millions de dollars canadiens en 1989) détenues par la province de l'Ontario et dont les modalités sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro.

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin de couvrir une partie de son risque de change lié au remboursement du montant en capital et aux paiements d'intérêt de la dette à long terme. Ces dispositions concernent principalement des contrats de change à terme et des contrats de troc de devises.

Au 31 décembre 1990, les contrats de change à terme portaient sur 1 128 millions de dollars US (1 995 millions de dollars US en 1989), au cours moyen pondéré en dollars canadiens de 1,27 (1,26 en 1989). Ces contrats de change à terme couvrent des paiements de capital et d'intérêt totalisant 350 millions de dollars US exigibles en 1991 et des paiements de capital et d'intérêt totalisant 778 millions de dollars US exigibles entre 1992 et 1998. De plus, des contrats de troc de devises changent des paiements de capital et d'intérêt d'un total de 850 millions de dollars US exigibles de 1991 à 1995 en 1 095 millions de dollars canadiens.

9. Dette à long terme (suite)

Autre dette à long terme :	*Année d'échéance*	*Taux d'intérêt*	**1990**	1989
		en pourcentage	*en millions de dollars*	
Solde à payer à Énergie atomique du Canada limitée sur l'achat de l'usine d'eau lourde de Bruce A	1992	7,8	**47**	67
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	**38**	40
Contrats de location capitalisés pour le matériel de transport et de service	1991 à 1995	6,3 à 11,9	**1**	1
			86	108

Les remboursements, en capital seulement, de la dette mentionnée ci-dessus s'élèveront à 55 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 24 millions de dollars (22 millions de dollars en 1989).

10. Dette bancaire

La dette bancaire comprend des marges de crédit bancaire à court terme d'un montant de 600 millions de dollars. Ces marges de crédit sont non garanties et portent intérêt au taux de base canadien.

11. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié

	1990	1989
	en millions de dollars	
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations		
- coûts de déclasement	**330**	267
- coûts d'enlèvement des canaux de combustible	**278**	250
	608	517
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	**516**	432
	1 124	949

Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations :
Ces frais comprennent les coûts d'enlèvement de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires qui seront probablement remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs nucléaires, et les coûts de déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde à la fin de leur durée d'utilisation. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les frais d'enlèvement d'immobilisations sont les suivantes :

- enlèvement des canaux de combustible des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Pickering A entre 1989 et 1992 (1989 : entre 1989 et 1992); des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bruce A entre 1993 et 1999 (1989 : entre 1996 et 2000) et des tranches 3 et 4 de cette même centrale entre 2002 et 2010 (1989 : entre 2002 et 2010); des tranches de la centrale nucléaire de Pickering B entre 2012 et 2017 (1989 : entre 2012 et 2017); des tranches de la centrale de Bruce B entre 2014 et 2019 (1989 : entre 2014 et 2019) et des tranches de la centrale de Darlington entre 2019 et 2024;

11. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (suite)

- déclassement des centrales nucléaires entre 2042 et 2065 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après remisage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et distance de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation;
- démantèlement des usines de production d'eau lourde de Bruce A, B et D entre 1995 et 2005;
- taux d'intérêt variant jusqu'en 2065 entre 9 % et 10 % (1989 : entre 10 % et 11 %);
- taux d'inflation variant jusqu'en 2065 entre 4 % et 7 % (1989 : entre 4 % et 9 %).

Compte tenu des variations possibles des facteurs présentés ci-dessus et des méthodes utilisées pour le déclassement et l'enlèvement des canaux de combustible, ces estimations sont sujettes à révision.

Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié : Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'évacuation du combustible irradié sont les suivantes :

- date prévue de mise en service des installations d'évacuation du combustible nucléaire irradié : 2025 (1989 : 2010);
- distance de transport entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation : 1 000 kilomètres;
- taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation : entre 9 % et 10 % (1989 : entre 10 % et 11 %);
- taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation : entre 4 % à 7 % (1989 : entre 4 % et 9 %).

Compte tenu des incertitudes liées aux techniques d'évacuation et aux facteurs mentionnés ci-dessus, ces estimations sont sujettes à modification.

12. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations

L'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations retrace l'investissement dans des immobilisations des liquidités provenant des activités d'exploitation et de financement, et les effets des variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations au cours de l'exercice. Cet état met en évidence les fonds investis dans des immobilisations à la lumière du niveau actuel des activités de construction d'Ontario Hydro dont le financement est fourni par deux sources : les liquidités provenant de l'exploitation et les liquidités provenant du financement.

Les liquidités provenant du financement représentent les liquidités provenant de l'émission de titres de dette à long terme, moins les remboursements de la dette à long terme, et les effets des variations des liquidités qui sont définies comme étant l'encaisse et les placements à court terme, moins la dette bancaire et les billets à payer à court terme.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les variations des liquidités sont ventilées à la page suivante.

12. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations (suite)

	1990	1989
	en millions de dollars	
Liquidités provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	**129**	699
Éléments ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice :		
Amortissement	**908**	845
Amortissement des gains et pertes de change	**(48)**	(52)
Provision pour frais d'évacuation du combustible irradié	**35**	27
Autres	**121**	178
	1 145	1 697
Variations du fonds de roulement hors caisse et des créditeurs à long terme afférentes à l'exploitation – diminution (augmentation)	**(391)**	8
Liquidités provenant de l'exploitation	**754**	1 705
Variations des liquidités		
Dette bancaire – augmentation	**266**	668
Billets à payer à court terme – augmentation (diminution)	**108**	(500)
Variations des liquidités	**374**	168
Investissement dans des immobilisations		
La comparaison des variations des immobilisations au cours de l'exercice et de l'investissement dans des immobilisations pour l'exercice se résume ainsi :		
Variations des immobilisations	**2 777**	2 387
Amortissement des immobilisations en service	**858**	792
Moins amortissement imputé à la production d'eau lourde et aux installations en construction	**(108)**	(104)
	750	688
Valeur comptable nette des immobilisations vendues ou mises hors service	**17**	20
Investissement dans des immobilisations	**3 544**	3 095

13. Retraite, assurance et soins médicaux

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent les régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme. L'actif de ces régimes ainsi que l'évolution de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

Régime de retraite :
Le 30 mars 1990, le syndicat des employés d'Ontario Hydro (OHEU), section1000 du Syndicat canadien de la fonction publique, a intenté une action à la Cour suprême de l'Ontario. Cette action exige, entre autres choses, qu'Ontario Hydro respecte les obligations légales selon lesquelles elle doit verser au régime de retraite la différence existant entre le montant des cotisations des employés et le montant du coût des prestations de retraite comme déterminé par les évaluations actuarielles, pour les années 1965, 1980 à 1985 et 1987 à 1989, plus l'intérêt antérieur au jugement. En réponse à cette action, Ontario Hydro a déposé un avis de comparution. Aucune charge à payer n'a été inscrite aux états financiers de 1990 pour tenir compte de l'éventualité relative à ces années, car il est impossible à l'heure actuelle de déterminer quelle sera la décision de la Cour suprême. Cependant, dans le cadre d'une convention collective de l'OHEU portant sur deux ans qui prévoit des prestations de retraite améliorées, Ontario Hydro accepte de verser 381 millions de dollars au régime de retraite entre 1990 et 1992 relativement aux cotisations de la société et intérêts connexes pour toutes les années litigieuses jusqu'en 1989. Ce montant comprend 71 millions de dollars payés par Ontario Hydro en janvier 1990 conformément à la décision de la Cour d'appel concernant les cotisations de la société en 1986. L'intérêt est payable au taux de rendement de la caisse de retraite pour le solde demeurant impayé après le 27 avril 1990. Les paiements sont effectués sans préjudice de toute défense qu'Ontario Hydro pourrait mener concernant les montants qui peuvent être exigibles de droit relativement aux années litigieuses. Le montant de 381 millions de dollars et tout montant supplémentaire qu'Ontario Hydro devra verser au régime de retraite pour les années litigieuses devront être imputés dans le bilan au poste des charges à payer au titre du régime de retraite. Si le montant à inscrire au titre du régime de retraite ne comporte pas d'avantage futur pour Ontario Hydro, comme déterminé en accord avec les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la direction demandera probablement au conseil d'administration de spécifier que ces pertes de valeur soient reportées aux résultats et amorties dans l'avenir d'une manière permettant leur inclusion dans les tarifs d'électricité.

Les coûts découlant du régime de retraite sont de 165 millions de dollars en 1990 (65 millions de dollars en 1989). En 1990, quelque 124 millions de dollars (49 millions de dollars en 1989) des coûts découlant du régime de retraite ont été imputés aux résultats et 41 millions de dollars (16 millions de dollars en 1989) ont été capitalisés.

Les coûts découlant du régime de retraite en 1990 ont été déterminés de manière actuarielle aux fins comptables à partir des hypothèses les plus probables suivantes, lesquelles tiennent compte de la nature à long terme du régime de retraite :

- taux utilisé pour actualiser la valeur des prestations futures - 8,50 % (1989 : 8,50 %);
- taux utilisé pour évaluer les frais d'intérêt et le rendement du capital investi - 8,50 % (1989 : 8,50 %);
- taux d'évolution des salaires - 7,00 % (1989 : 7,00 %);
- taux utilisé pour évaluer les améliorations des prestations de retraite afin de compenser en partie l'effet de la hausse du coût de la vie - 3,75 % (1989 : 2,50 %);
- âge moyen de la retraite pour les hommes - 60,6 ans (1989 : 59,1 ans); âge moyen de la retraite pour les femmes - 61,5 ans (1989 : 60,2 ans);
- durée moyenne du reste de la carrière active des employés - 16 ans (1989 : 17 ans).

D'après ces hypothèses, la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées était estimée à 4 756 millions de dollars au 31 décembre 1990 (3 524 millions de dollars en 1989), et l'actif du régime de retraite, à 4 489 millions de dollars (3 882 millions de dollars en 1989) selon une moyenne de cinq ans de la valeur marchande.

13. Retraite, assurance et soins médicaux (suite)

Régime d'assurance-vie collective :
L'actif du régime d'assurance-vie collective s'élevait au 31 décembre 1990 à 13 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 décembre 1989). Cet actif est utilisé depuis le 1er avril 1986 pour payer la part de l'employé et de l'employeur des primes d'assurance de tous les employés membres du régime, et ce, jusqu'à son épuisement.

Régime collectif de soins médicaux :
Ontario Hydro offre un régime collectif de soins médicaux à ses employés. En 1990, le coût de ce régime a été de 37 millions de dollars (36 millions de dollars en 1989).

Autres prestations versées aux employés retraités :
Outre les prestations de retraite, Ontario Hydro verse les prestations prévues par les régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux à ses employés à la retraite et, dans certains cas, au conjoint survivant et aux personnes à charge non mariées de ses anciens employés. Les coûts des prestations relatives aux régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. En 1990, le coût de ces prestations s'est élevé à 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 1989).

14. Recherche et développement

En 1990, quelque 148 millions de dollars de frais de recherche et de développement ont été imputés aux résultats, et 16 millions ont été capitalisés (respectivement 112 millions et 10 millions de dollars en 1989).

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1989 figurant dans l'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations ont été reclassés de façon à correspondre à la présentation des états financiers de 1990.

SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1990	1989	1988	1987	1986
			en millions de dollars		
Produits					
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires					
Services municipaux	**4 373**	4 209	3 824	3 441	3 116
Clients ruraux au détail	**1 297**	1 256	1 103	968	885
Clients industriels directs	**792**	790	730	675	604
	6 462	6 255	5 657	5 084	4 605
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires	**22**	91	156	196	248
	6 484	6 346	5 813	5 280	4 853
Charges					
Exploitation, entretien et administration	**1 927**	1 534	1 354	1 150	1 014
Combustibles et connexes	**1 497**	1 363	1 190	1 223	1 003
Montants perçus par le gouvernement provincial	**235**	177	91	85	86
Amortissement	**908**	845	811	723	705
	4 567	3 919	3 446	3 181	2 808
Bénéfice avant charges de financement	**1 917**	2 427	2 367	2 099	2 045
Charges de financement					
Intérêts bruts	**3 204**	3 016	2 845	2 744	2 684
Intérêts capitalisés	**(1 318)**	(1 175)	(1 012)	(978)	(1 038)
Revenu de placement	**(83)**	(144)	(93)	(64)	(61)
Opérations de change	**(15)**	31	1	126	213
	1 788	1 728	1 741	1 828	1 798
Bénéfice net	**129**	699	626	271	247
			en millions de dollars		
Situation financière					
Total de l'actif	**39 373**	36 277	34 358	32 657	31 357
Immobilisations	**35,139**	32 362	29 975	27 986	26 103
Dette à long terme	**27 701**	25 141	24 240	23 862	23 494
Capitaux propres	**6 416**	6 287	5 588	4 962	4 691
			en millions de dollars		
Fonds autogénérés					
Liquidités provenant de l'exploitation	**754**	1 705	1 368	1 204	1 040
Liquidités provenant du financement	**2 889**	1 330	1 350	1 397	1 475
Liquidités investies dans des immobilisations	**3 592**	2 992	2 673	2 452	2 585
Investissement dans des immobilisations	**3 544**	3 095	2 689	2 524	2 523
Indicateurs financiers					
Ratio d'endettement[1]	**0,829**	0,817	0,829	0,836	0,835
Couverture par les fonds autogénérés[2]	**0,94**	1,16	1,19	1,08	1,05
Couverture de l'intérêt[3]	**1,04**	1,24	1,23	1,10	1,09
			en millions de kilowattheures		
Ventes d'énergie primaire[4]					
Services municipaux	**92 116**	93 715	89 607	84 058	80 026
Clients ruraux au détail	**19 444**	19 767	18 365	16 599	16 279
Clients industriels directs	**19 315**	20 491	20 096	19 561	18 458
	130 875	133 973	128 068	120 218	114 763
Ventes d'énergie secondaire[4]	**577**	2 292	5 019	6 515	6 046
Énergie et puissance					
Puissance de pointe installée (en mégawatts)[5]	**31 150**	30 271	30 333	30 080	30 701
Demande de pointe primaire de décembre (en mégawatts)	**21 794**	23 630	23 012	20 524	20 609
Énergie primaire disponible (en millions de kilowattheures)[6]	**136 744**	140 770	134 395	126 455	120 574

	1990	1989	1988	1987	1986
Nombre de clients primaires[4]					
Services municipaux	**314**	315	316	316	316
Clients ruraux au détail	**915 027**	891 304	863 039	835 937	813 193
Clients industriels directs	**113**	112	110	108	106
		en cents par kilowattheure du total des ventes d'énergie			
Produits moyens[4]					
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires					
Services municipaux	**4,747**	4,491	4,268	4,094	3,894
Clients ruraux au détail	**7,352**	6,801	6,361	6,248	5,901
Clients industriels directs	**4,100**	3,855	3,633	3,451	3,272
Tous clients primaires confondus	**5,024**	4,715	4,453	4,268	4,058
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires	**3,813**	3,970	3,108	3,008	4,102
Toutes classifications confondues	**5,001**	4,702	4,402	4,203	4,060
		en pourcentage			
Augmentations moyennes des tarifs					
Services municipaux	**6,1**	5,0	4,7	5,2	4,0
Clients ruraux au détail	**5,3**	5,9	4,4	6,6	3,8
Clients industriels directs	**5,6**	6,0	5,2	5,6	4,3
Tous clients primaires confondus	**5,9**	5,3	4,7	5,5	4,0
Charges moyennes[4] [7]		*en cents par kilowattheure d'énergie produite*			
Centrales hydroélectriques					
Exploitation, entretien et administration	**0,271**	0,275	0,270	0,276	0,213
Redevances d'eau	**0,303**	0,287	0,274	0,285	0,243
Amortissement, frais de garantie de dette et charges de financement	**0,373**	0,389	0,386	0,465	0,413
	0,947	0,951	0,930	1,026	0,869
Centrales nucléaires					
Exploitation, entretien et administration	**1,100**	0,739	0,623	0,508	0,481
Uranium	**0,490**	0,458	0,453	0,481	0,481
Amortissement, frais de garantie de dette et charges de financement	**2,631**	2,241	2,078	2,193	2,073
	4,221	3,438	3,154	3,182	3,035
Centrales à combustible fossile					
Exploitation, entretien et administration	**0,899**	0,600	0,530	0,488	0,550
Charbon, gaz et mazout	**2,479**	2,217	2,258	2,600	2,746
Amortissement, frais de garantie de dette et charges de financement	**1,274**	0,931	0,918	0,933	1,367
	4,652	3,748	3,706	4,021	4,663
Nombre moyen d'employés					
permanents	**26 821**	25 147	24 543	24 066	23 373
non permanents[8]	**9 653**	8 929	7 930	8 081	9 032

(1) Le ratio d'endettement représente la dette (obligations et billets à payer, billets àourt terme à payer, autres dettes à long terme, frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations, frais d'évacuation du combustible irradié et dette bancaire moins les gains et pertes de change non amortis) divisée par la dette plus les capitaux propres.
(2) Le ratio de couverture par les fonds autogénérés représente les liquidités provenant de l'exploitation plus les intérêts nets, et les intérêts imputés au combustible utilisé pour la production d'électricité moins les intérêts sur les provisions accumulées divisés par les intérêts sur les obligations, les billets et les autres titres de dette.
(3) La couverture de l'intérêt représente le bénéfice net plus les intérêts sur les obligations, les billets et les autres titres de dette divisés par les intérêts sur les obligations, les bilets et les autres titres de dette.
(4) Les montants de 1990 sont provisoires.
(5) ILa puissance de pointe installée représente les puissances nominales continues à pleine charge de tous les groupes de production et inclut les installations de réserve hors exploitation : 1 551 mégawatts en 1990; 2 109 mégawatts en 1989; 2 109 mégawatts en 1988; 2 667 mégawatts en 1987 et 3 784 mégawatts en 1986. Elle comprend aussi les contrats d'achat de puissance ferme nette.
(6) L'énergie primaire disponible représente les ventes d'énergie primaire plus les pertes dues au transport et l'énergie utilisée pour la production d'eau lourde et pour les projets de production d'électricité.
(7) Les charges moyennes par kilowattheure représentent les frais attribuables à la production, mais excluent ceux liés aux activités de transport, de distribution et d'administration de la société. Ces montants reflètent les coûts comptables historiques de l'exploitation des installations et l'énergie réelle produite par ces installations pendant l'exercice.
(8) La majorité des empoyés non permanents font partie des métiers de la construction.

SOMMAIRE DES STATISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLIENTS DESSERVIS PAR ONTARIO HYDRO ET LES SERVICES MUNICIPAUX ASSOCIÉS DE LA PROVINCE

	1990[1]	1989	1988	1987	1986
			en milliers		
Total des clients					
Résidentiel	**3 100**	3 062	2 958	2 868	2 781
Agricole	**105**	105	106	106	106
Commercial et industriel	**420**	407	392	377	365
	3 625	3 574	3 456	3 351	3 252
			en kilowattheures par client		
Utilisation annuelle moyenne					
Résidentiel	**11 500**	11 856	11 588	11 019	10 909
Agricole	**23 933**	24 762	24 795	23 547	23 004
Commercial et industriel	**220 000**	225 103	224 705	220 834	216 666
			en cents par kilowattheure		
Produits moyens					
Résidentiel	**6,93**	6,50	6,22	5,98	5,63
Agricole	**7,41**	7,06	6,67	6,48	6,00
Commercial et industriel	**5,22**	4,88	4,62	4,40	4,20
Tous secteurs confondus	**5,56**	5,37	5,10	4,87	4,63

(1) Les chiffres de 1990 sont provisoires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.A. Gordon Bell,
Thornhill
Vice-président du conseil,
Ontario Hydro
Président délégué du conseil,
président et chef
de l'exploitation,
La Banque de Nouvelle-Écosse

Richard E. Cavanagh,
Scarborough
Président du conseil,
Scarborough Public Utilities Commission

F. Tom Cowan,
Mount Brydges
Agriculteur,
Chimo Farms Ltd.,
et vice-président,
Cold Springs Group
of Companies

Robert C. Franklin,
Toronto
Président du conseil et
président-directeur général,
Ontario Hydro

Albert G. Hearn,
Agincourt
Ancien vice-président
canadien,
Union internationale
des employés des services

James S. Hinds,
Sudbury
Hinds and Sinclair
Barristers and Solicitors

John E. Hood,
Toronto
Vice-président du conseil,
Stelco Inc.

John E. Kennedy,
Thunder Bay
Vice-président,
Midland Walwyn Capital Inc.

Geraldine A. Kenney-Wallace,
Toronto
Rectrice et vice-chancelière,
université McMaster

A.J. MacIntosh, c.r.,
Toronto
Blake, Cassels and Graydon
Barristers and Solicitors

Gaston Malette,
Timmins
Président du conseil et
président-directeur général,
Malette Inc.

R. Mohan Mathur,
London
Doyen, faculté d'ingénierie,
université Western Ontario

Joseph R. O'Brien,
St. Catharines
Président,
St. Catharines Paving Ltd.

O. John C. Runnalls,
Toronto
Professeur émérite, génie
nucléaire et études
sur l'énergie,
université de Toronto

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Finances

R.C. Franklin (président)
J.A.G. Bell
F.T. Cowan
J.S. Hinds
J.E. Hood

Vérification

F.T. Cowan (président)
R.E. Cavanagh
A.G. Hearn
J.E. Hood

Ressources de la direction

J.A.G. Bell (président)
O.J.C. Runnalls
J.S. Hinds
A.J. MacIntosh

Responsabilité sociale

A.G. Hearn (président)
R.E. Cavanagh
F.T. Cowan
R.C. Franklin
G.A. Kenney-Wallace
G. Malette

Consultation technique

O.J.C. Runnalls (président)
R.E. Cavanagh
R.C. Franklin
G.A. Kenney-Wallace
A.J. MacIntosh

Gestion de la caisse de retraite et d'assurance

J.S. Hinds (président)
E.H. Burdette
R.C. Franklin

DIRIGEANTS

Président du conseil et président-directeur général

Robert C. Franklin

Vice-président du conseil

J.A. Gordon Bell

Premiers vice-présidents

Ted H. Burdette
Finances et Services

Sam G. Horton
Ressources humaines

Arvo Niitenberg
Exploitation

Vice-présidents

Ron W. Bartholomew
Production

Alan R. Holt
Planification d'ensemble

Dane B. MacCarthy
Gestion de l'énergie

John G. Matthew
Développement immobilier

William G. Morison
Conception et Construction
(jusqu'au 31 janvier 1991)

Edythe A. (Dee) Parkinson
Approvisionnement
et Services

Norm L. Simon
Affaires générales

Hal K. Wright
Régions

Avocat en chef et secrétaire général

Larry E. Leonoff

Trésorier

Felix P. Chee

DIRECTEURS RÉGIONAUX

Région centrale en gros

C. Gord Sanford
5760, rue Yonge
Willowdale M2M 3T7

Région est

Dave J. Mills (par intérim)
420, rue Dundas est
Belleville K8N 5C3

Région nord-est

Guy R. (Bud) Barrett
590, Graham Drive
North Bay P1B 8L4

Région nord-ouest

Larry V. Doran
34, rue Cumberland nord
Thunder Bay P7A 4L5

Région ouest

David A. Drinkwalter
1075, Wellington Road
London N6E 1M1

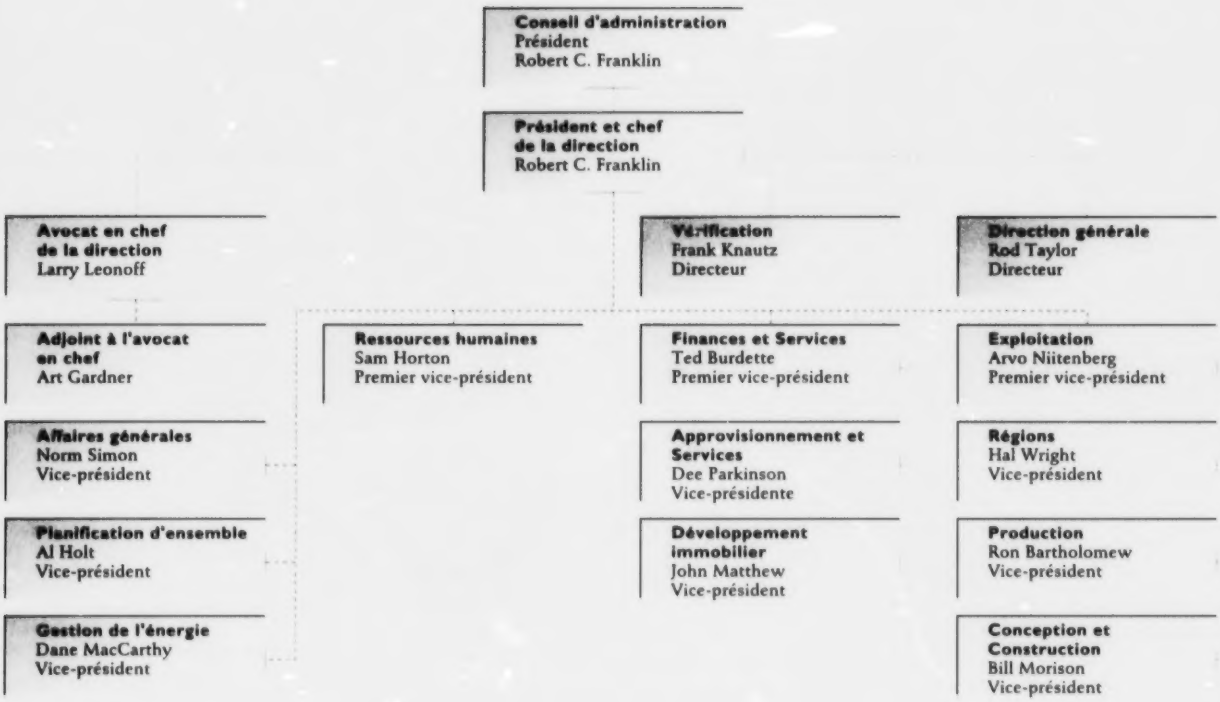

Vice-présidence Planification d'ensemble

Élaboration des programmes d'ensemble
Al Kupcis
Directeur

Environnement
Carole Burnham
Directrice

Recherche
Don Mills
Directeur

Études économiques et Prévisions
Mitch Rothman
Économiste en chef

Planification du réseau
Art Marriage
Directeur

Production privée
Paul Vyrostko
Directeur

Vice-présidence Affaires générales

Relations publiques
John O'Connor
Directeur

Services de création et de communication
Susan Jones
Directrice

Informations générales
Bob Cochrane
Chef de service

Recherche et Planification – Affaires générales
Chris Chorlton
Chef de service

Relations gouvernementales et Audiences publiques
Rick Campbell
Chef de service

Relations autochtones et Services en français
Ray Baril
Chef de service

Vice-présidence Gestion de l'énergie

Soutien aux programmes et Services
Gerry McIntyre
Directeur

Gestion des programmes
Dave Comissiong
Directeur

Nouvelles entreprises
Don Anderson
Directeur

Vice-présidence Ressources humaines

Santé et Sécurité
Bob Popple
Directeur

Efficacité organisationnelle
Susan Wright
Directrice

Planification et Intégration
Margaret Butteriss
Directrice

Relations avec le personnel
Bill O'Neill
Directeur

Rémunération et Avantages sociaux
Morty Moorthy
Directeur

Programmes de réaffectation
Don Tyler
Directeur

Équité en matière d'emploi
Etta Wharton
Chef de service

Vice-présidence Finances

Planification financière et Information comptable
Ian Russell
Directeur

Direction du Contrôle
Bruce Bennett
Contrôleur

Direction de la Trésorerie
Felix Chee
Trésorier

Caisse de retraite
Peter de Auer
Directeur

Vice-présidence Approvisionnements et Services

Combustibles
Doug Smith
Directeur

Services d'information
Ken Moore
Directeur

Biens immobiliers et Sécurité
Tom Reynolds
Directeur

Approvisionnement
Ron Field
Directeur

Vice-présidence Conception et Construction

Études et Développement – Production
Hugh Irvine
Directeur

Études et Développement – Transport
Ray Brown
Directeur

Construction et Services
Garth Leader
Directeur

Darlington
John McCredie
Chef des projets

Centrales nucléaires en service
Brian Churchill
Chef des projets

Centrales thermiques en service
John Oreskovich
Chef des projets

Projets hydrauliques
Jim Stoyan
Chef des projets

Vice-présidence Production

Production nucléaire
Elgin Horton
Directeur

Exploitation du réseau
Roger Whitehead
Directeur

Production thermique
Joe Walters
Directeur

Services centraux de production
Jim Ryder
Directeur

Vice-présidence Régions

Clients au détail
Ron Stewart
Directeur

Production hydroélectrique et Réseau de transport
Vern Shute
Directeur

Région centrale en gros
Gord Sanford
Directeur

Région est
Dave Mills (par intérim)
Directeur

Région nord-est
Bud Barrett
Directeur

Région nord-ouest
Larry Doran
Directeur

Région ouest
David Drinkwalter
Directeur